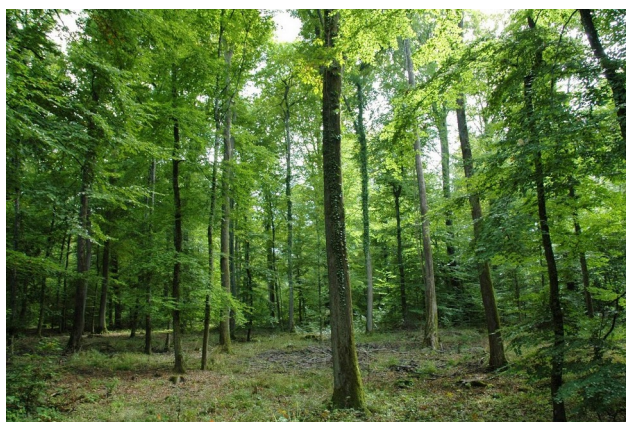


Une « forêt de protection » à Saint-Germain-en-Laye

Procès verbal d'état des lieux



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <u>1- LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU MASSIF.....</u> | <u>5</u> |
| <u>2- LE SECTEUR CONCERNÉ PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT.....</u> | <u>7</u> |
| 2-1- Le massif de Saint-Germain-en-Laye, une forêt ceinturée par l'urbanisation..... | 7 |
| 2-2- Répartition des surfaces à classer par commune et par type de propriétaire..... | 7 |
| 2-2-1- Forêt domaniale | 7 |
| 2-2-2- Forêt communale | 8 |
| 2-2-3- Forêts privées | 8 |
| 2-2-4- Total des surfaces à classer..... | 8 |
| <u>3- L'HISTOIRE DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</u> | <u>9</u> |
| 3-1- Une forêt ancienne morcelée au cours de son histoire | 9 |
| 3-1-1- Des origines au Moyen Âge | 9 |
| 3-1-2- De François I ^{er} à Louis XVI, une structuration de la forêt pour les chasses royales | 10 |
| 3-1-3- L'agrandissement du domaine sous Louis XIV | 10 |
| 3-1-4- Début du XIX ^e siècle, l'expansion maximale de la forêt | 10 |
| 3-1-5- De la 2 nd guerre mondiale à nos jours, une forêt progressivement morcelée par les infrastructures | 11 |
| <u>4- LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU MASSIF.....</u> | <u>12</u> |
| 4-1- Topographie et hydrographie | 12 |
| 4-2- Climat | 12 |
| 4-3- Géologie | 13 |
| 4-4- Pédologie | 14 |
| <u>5- LES FACTEURS BIOTIQUES.....</u> | <u>17</u> |
| 5-1- La flore | 17 |
| 5-1-1- Les relevés des espèces végétales remarquables | 17 |
| 5-1-2- Les habitats naturels | 18 |
| 5-1-3- Les peuplements et les arbres remarquables | 19 |

Procès verbal d'état des lieux

| | |
|---|----|
| 5-2- La faune sauvage | 21 |
| 5-2-1 Les espèces animales remarquables | 21 |
| 5-2-2 Le gibier | 22 |
| | |
| <u>6- ÉTAT ET COMPOSITION DES PEUPEMENTS FORESTIERS</u> | 23 |
| | |
| 6-1- L'état des peuplements forestiers à Saint-Germain | 23 |
| 6-1-1- Une forêt fortement fragilisée par la pression du foncier | 23 |
| 6-1-2- Une forêt avec de bonnes potentialités | 23 |
| 6-1-3 Une forêt durement touchée par la tempête de 1999 | 24 |
| 6-1-4 Une forêt à régénérer dû au dépérissement des chênes | 24 |
| | |
| 6-2- Les forêts publiques bénéficiant du régime forestier | 26 |
| 6-2-1- Les principales stations forestières | 26 |
| 6-2-2- La répartition des essences forestières | 27 |
| 6-2-3- Les différents types d'essences | 28 |
| 6-2-4- Les types de peuplement | 29 |
| | |
| 6-3- Les forêts privées ne bénéficiant pas du régime forestier | 31 |
| | |
| <u>7- LES ÉQUIPEMENTS DU MASSIF</u> | 32 |
| | |
| 7-1- Les équipements en routes forestières | 32 |
| | |
| 7-2- Les équipements de défense contre l'incendie | 32 |
| | |
| 7-3- Les équipements pour l'accueil du public | 32 |
| 7-3-1- Les accès à la forêt | 33 |
| 7-3-2- Les équipements présents en forêt | 34 |
| 7-3-3 La propreté en forêt | 38 |
| | |
| <u>8- LES ASPECTS PAYSAGERS</u> | 39 |
| | |
| 8-1- Les lisières de la forêt | 39 |
| | |
| 8-2- Les zones paysagères remarquables | 41 |

Procès verbal d'état des lieux

| | |
|---|-----------|
| 8-3- Les principaux points noirs paysagers du massif | 42 |
| <u>9- LES SUJÉTIONS SPÉCIALES IMPOSÉES À LA FORET.....</u> | 43 |
| 9-1- L'environnement urbain | 43 |
| 9-2- La fréquentation humaine | 44 |
| 9-3- Les concessions | 48 |
| 9-4- Le foncier | 49 |
| 9-5- Les captages d'eau potable | 50 |
| 9-6- La régulation de la faune sauvage | 50 |
| 9-6-1- Historique | 50 |
| 9-6-2- Réguler la faune par la chasse, une nécessité | 50 |
| 9-7- Les infrastructures | 52 |
| 9-7-1- Les infrastructures routières | 52 |
| 9-7-2- Les gares et voies ferrées | 53 |
| <u>10- LES MESURES ACTUELLES DE PROTECTION.....</u> | 55 |
| 10-1- Les documents d'urbanisme | 55 |
| 10-1-1- A l'échelle régionale et supra-communale : le SDRIF | 55 |
| 10-1-2- A l'échelle communale : les plans locaux d'urbanismes | 55 |
| 10-2- Les zones de protection patrimoniales | 56 |
| 10-2-1- Les sites classés et inscrits | 56 |
| 10-2-2- Les monuments historiques | 57 |
| 10-3- La réglementation forestière | 59 |
| 10-3-1- Massif domanial | 59 |
| 10-3-2- Forêts privées | 59 |
| <u>11- CONCLUSION.....</u> | 61 |
| <u>12- ANNEXES.....</u> | 62 |

1- Localisation géographique du massif

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est une forêt périurbaine située à 20 km de la capitale dans le département des Yvelines et occupant une boucle de la Seine.

Cette forêt est domaniale sur sa quasi-totalité et recouvre une surface totale d'environ 3.548 ha. Elle est gérée par l'Office national des forêts (ONF) conformément à un aménagement forestier d'une durée de 20 ans (2005 à 2024), révisé en 2017.

Elle s'étend sur les deux communes voisines de Saint-Germain-en-Laye (3.542,44 ha) et du Mesnil-Le-Roi (5,16 ha)

Les cartes ONF de la situation en 1861 et actuelle de la forêt sont jointes en annexe 9 cartes 1 et 2.

La forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye est prolongée à l'est du massif par la forêt communale du Mesnil-Le-Roi sur une surface de 5,16 hectares en limite ouest de la commune composée de peuplements de futaie feuillue avec en mélange des marronniers, des tilleuls et des pins noirs issus du vieillissement d'un ancien parc. Cette dernière relève du régime forestier par arrêté du 2 décembre 1992 et est également gérée par l'ONF.

La carte de la forêt du Mesnil-Le-Roi est jointe en annexe 9 à la carte 3.

Il s'agit de la troisième plus vaste forêt d'Île-de-France aux portes de Paris, entourée par les agglomérations de Saint-Germain au sud, Maisons-Laffitte à l'est et Poissy à l'ouest. Elle est très appréciée des populations citadines des alentours en quête de ressourcement et de nature et constitue un véritable atout par sa vocation récréative ainsi que sa richesse en biodiversité.

Procès verbal d'état des lieux



2- Le secteur concerné par la procédure de classement

2-1- Le massif de Saint-Germain-en-Laye, une forêt ceinturée par l'urbanisation et fragmentée par les voies de circulation (réseaux ferrés, routes...)

Le massif périurbain de Saint-Germain-en-Laye ne présente pas une forme dispersée, comme la forêt domaniale de Rambouillet. Il est au contraire concentré au milieu de zones urbaines qui n'ont cessé de se développer au détriment de la forêt. Ce massif se retrouve entouré des villes de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy au sud, Maisons-Laffitte et Le Mesnil-le-Roi à l'est ainsi que Poissy et Achères à l'ouest.

De ce fait, la forêt de Saint-Germain-en-Laye, espace boisé périurbain, est l'objet d'une forte demande sociale. Ces espaces sont très appréciés des habitants citadins et ils contribuent au bien-être de la population. Les visiteurs peuvent apprécier pleinement cet espace naturel pour pratiquer un sport, se promener ou se ressourcer.

Ainsi, du fait de sa situation périurbaine particulière aux portes de Paris et de son rôle essentiel pour le bien-être des populations, ce massif boisé présente toutes les caractéristiques qui rendent le classement en forêt de protection nécessaire.

2-2- Répartition des surfaces à classer par commune et par type de propriétaire

2-2-1- Forêt domaniale

Au sein de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, des problèmes de bornage se posent au niveau des parcelles cadastrales situées en limite du domaine public d'autres propriétaires que l'État - Ministère de l'Agriculture - (SNCF, routes communales et départementales). De ce fait, ces parcelles ont une limite inexacte qui reste à préciser. Elles seront classées pour partie en forêt de protection et notées d'un astérisque « * » dans le tableau parcellaire joint avec le procès verbal d'état des lieux.

Procès verbal d'état des lieux

Les surfaces en forêt domaniale à classer en forêt de protection pour chaque commune sont indiquées ci-dessous :

| | |
|------------------------------|---------------------|
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 3.488 ha 45 a 17 ca |
| LE-MESNIL-LE-ROI | néant |

2-2-2- Forêt communale

La forêt communale du Mesnil-Le-Roi se situe à l'est du massif boisé sur la commune du Mesnil-Le-Roi en prolongement de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye. Deux des 3 parcelles sont communales.

| | |
|------------------------------|-----------------|
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | néant |
| LE-MESNIL-LE-ROI | 4 ha 63 a 52 ca |

2-2-3- Forêts privées

La forêt privée n'est concernée que par un petit nombre de parcelles de faibles surfaces.

| | |
|------------------------------|-----------------|
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 0 ha 89 a 77 ca |
| LE-MESNIL-LE-ROI | 0 ha 54 a 57 ca |

2-2-4- Total des surfaces à classer

Les surfaces totales à classer en forêt de protection pour chaque commune sont indiquées ci-dessous :

| | |
|------------------------------|----------------------------|
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 3.489 ha 38 a 74 ca |
| LE-MESNIL-LE-ROI | 5 ha 18 a 09 ca |
| TOTAL | 3.494 ha 56 a 83 ca |

3- L'histoire de la forêt de Saint-Germain-en-Laye

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Étymologie du nom de la forêt :

Le terme de « Laye » pourrait avoir plusieurs explications tirées de l'histoire du massif :

- Layon forestier, « laye » (du mot celtique *leda*) signifie sentier, allée forestière.
- « Lida » représente le nom du massif forestier ouest parisien où Charlemagne allait chasser, le nom se transformant alors en Léa, Laya puis Laye.
- Une autre explication peu probable viendrait du mot « laie » : la femelle du sanglier.

3-1- Une forêt ancienne, morcelée au cours de son histoire.

3-1-1- Des origines au Moyen Âge

Aucun document connu ne mentionne la forêt de Saint-Germain-en-Laye avant l'an 1000. Cependant, nous savons que la chasse y était déjà pratiquée par les rois mérovingiens et carolingiens.

Ce n'est qu'en l'an 1025 que les documents précisent une première implantation à Saint-Germain où Robert le Pieux (996-1031) fonde un petit monastère à la limite sud-est de la forêt royale. Ce petit monastère est dédié à Saint-Germain et une église est dédiée à Saint-Vincent.

Un peu avant l'an 1124, Louis VI fait construire un château fort pour affirmer son autorité royale et son pouvoir sur les barons d'Île-de-France. Cette implantation attira des habitants qui développèrent la ville de Saint-Germain.

Au XIII^e siècle, la mère de Louis IX (1226-1270), Blanche de Castille, entreprend de créer la première grande route économique traversant la forêt, allant de Saint-Germain à Poissy.

Lors de la Guerre de Cent ans (1346), le château de Saint-Germain fut dévasté par le feu avant d'être reconstruit par Charles V (1364-1380).

3-1-2- De François 1^{er} à Louis XIII, une structuration de la forêt pour les chasses royales

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est un domaine réservé aux chasses royales depuis Charlemagne et connaît un grand développement à partir du XVI^e siècle et du règne de François I^{er}.

François 1^{er} (1494-1547) fait construire, en lieu et place du précédent, un nouveau château plus moderne nommé «Château neuf» qui restera longtemps une résidence royale. Il aménage de nombreuses allées et carrefours en étoiles caractéristiques pour faciliter la chasse à courre et fait également construire le pavillon de chasse de la Muette, témoin de la chasse largement pratiquée dans cette forêt royale. Un premier mur d'enceinte est érigé pour délimiter «le petit parc» afin de protéger les enfants royaux.

Depuis, rois et empereurs n'ont cessé d'agrandir ce domaine giboyeux aux portes de Paris. Henri II incorpore le village des Vignoles à la forêt et Louis XIII construit la faisanderie sur les ruines du hameau.

3-1-3- L'agrandissement du domaine sous Louis XIV

Louis XIV agrandit le domaine par diverses acquisitions (Hennemont, La Vente aux Dames) qu'il fait parfois reboiser (Les Landes). Il fit par ailleurs planter 5 millions d'arbres dont 145,000 châtaigniers en souvenir du Béarn, pays natal d'Henri IV. Il entreprit la construction d'un mur périmétral de 34 km avec son chemin d'accès extérieur, le «tour d'échelle», terrain aujourd'hui domanial. Il prit un arrêté privant les communautés riveraines de droit de pâture en forêt pour leurs troupeaux.

En 1790, la forêt étant un bien national, est débaptisée par la convention pour devenir la « Montagne Bon Air ».

3-1-4- Début du XIX^e siècle, l'expansion maximale de la forêt

Napoléon 1^{er} achète, en 1805, 40 hectares entre Achères et Poissy et installe en 1811 la Maison des orphelins de la légion d'Honneur aux Loges. Il reprend la construction du mur d'enceinte et délimite ainsi un domaine de 4395 hectares.

Procès verbal d'état des lieux

Par la suite, ce vaste massif va être grignoté et fragmenté par de nombreux projets.

Sous Napoléon III, des projets militaires voient le jour avec l'implantation d'un camp militaire incluant un champ de manœuvre et un champ de tirs sur 50 ha.

L'Empereur achète la plaine de la Jonction entre les forêts de Saint-Germain et de Marly et démolit le mur d'enceinte sur 740 mètres.

En 1837, une nouvelle gare rapproche la forêt de Paris à moins d'une demi-heure.

Dès 1860, la ligne ferroviaire Paris-Rouen traverse le massif d'est en ouest et la gare d'Achères Grand-Cormier est créée en 1882 sur une emprise de 100 ha. Cette gare est bombardée en 1944 ce qui explique la présence d'éclats dans les arbres à proximité.

Le massif de Saint-Germain est encore grignoté au nord de 428 ha, qui sont cédés, en 1888, à la ville de Paris pour instaurer des champs d'épandage d'eaux usées. Ces terrains serviront par la suite à l'implantation de la plus grande station d'épuration d'Europe, la station d'épuration d'Achères.

En 1893, un champ de tir est créé sur 11,3 ha près de Maisons-Laffitte avec 550 ha de périmètre de sécurité, où les arbres sont souvent mitraillés. Ce terrain est réintégré à la forêt en 1998. Le camp militaire de Maisons-Laffitte est aussi installé en 1893 et agrandi en 1945 sur une superficie de 23 ha.

3-1-5- De la seconde guerre mondiale à nos jours, une forêt progressivement morcelée par les infrastructures

Durant la seconde guerre mondiale, un important réseau de défense militaire est construit par les Allemands en forêt dont il reste encore de nombreux souterrains et casemates.

La construction de la piscine de Saint-Germain-en-Laye en 1970 grignote 3 ha de forêt et, en 1994, l'agrandissement des terrains du stade de la commune de Saint-Germain-en-Laye font disparaître 10 ha de forêt.

Tous ces projets et travaux n'ont cessé de faire reculer les limites de la forêt et de la fragmenter si bien qu'en 100 ans, la forêt a perdu un quart de sa superficie, comme le montrent, en annexe 9, la carte 1 de la situation en 1861 et la carte 2 de la situation actuelle.

4- Les caractéristiques physiques du massif de Saint-Germain

4-1- Topographie et hydrographie

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

L'altitude de la forêt de Saint-Germain-en-Laye est de 52 mètres en moyenne. Elle varie entre 26 m au nord et 78 mètres au sud du massif, où l'altitude est la plus élevée. Mais dans son ensemble, cette forêt possède un relief peu marqué.

Si la forêt de Saint-Germain-en-Laye se love au sein d'une boucle de la Seine et s'en approche parfois, elle n'est traversée par aucun cours d'eau.

Elle compte néanmoins plusieurs étendues d'eau. La plus importante, l'étang de Corra, se trouve au nord-ouest du massif, il est issu d'anciennes exploitations sablières et correspond à un affleurement de la nappe alluviale de la Seine. L'étang du Corra s'étend sur une surface de 16 ha et une profondeur d'un peu moins de 20 mètres. Il a deux sources d'alimentation: les précipitations d'une part et la nappe phréatique d'autre part. On peut également noter la mare aux canes d'une surface de 0,4 ha, située à côté du camp des loges.

4-2- Climat

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Le climat du massif de Saint-Germain-en-Laye correspond à un climat de transition que l'on qualifie d'océanique dégradé, doux et assez humide. Il est caractérisé par des hivers relativement froids et humides avec des vents dominants de secteur sud-ouest et des étés assez doux et relativement humides.

Les données climatiques indiquées ci-dessous sont celles de la station de référence située à Pontoise qui se trouve plus au nord. La période de référence est : 1994-2000 où les données ont été recueillies sur 6 ans.

| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Températures moyennes (°C) | 4,2 | 5,5 | 7,8 | 9,4 | 13,6 | 16,1 | 18,6 | 19,2 | 15,2 | 11,7 | 7,3 | 4,8 |
| Précipitations moyennes (mm) | 61,6 | 52,5 | 36,1 | 60,2 | 60,5 | 42,6 | 47,5 | 61,9 | 65,6 | 62,5 | 58,1 | 82,7 |

(Les données du tableau sont issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Températures :

La température moyenne annuelle est d'environ 11,1°C. Les mois les plus froids sont décembre et janvier et les mois les plus chauds sont juillet et août.

Les gelées sont rares, la ville de Saint-Germain a toujours été réputée pour son micro-climat grâce notamment à la forêt qui protège des vents dominants d'ouest, d'où son surnom donné à la Révolution de: « Montagne du Bon Air».

Précipitations :

La pluviométrie totale annuelle moyenne observée au niveau du massif est de 695 mm. À Saint-Germain-en-Laye, les précipitations varient fortement d'une année sur l'autre. Cependant, les précipitations sont assez bien réparties au cours de l'année puisque aucun mois sec n'est observé, et tout au plus, deux mois sub-secs : juin et juillet. Mars est le mois le plus sec.

Brouillards :

Les brouillards observés au niveau de la forêt de Saint-Germain-en-Laye sont assez fréquents et s'expliquent par la proximité de la Seine.

4-3- Géologie

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Le socle du massif de Saint-Germain-en-Laye est essentiellement composé de terrasses alluviales en couches étagées. Cette assise de la forêt de Saint-Germain-en-Laye est donc un calcaire grossier, datant de l'étage géologique du Lutétien, à l'intérieur duquel la Seine a creusé son lit, à la suite des variations du niveau de la Manche au cours des glaciations et déglaciations successives. La Seine a donc déposé des alluvions (sables et graviers) suivant deux niveaux :

- Une terrasse inférieure (inférieure à la cote 30 m au nord) composée d'alluvions plus récentes au nord.

- Une terrasse supérieure (égale ou supérieure à la cote 50 m): composée d'alluvions plus anciennes au sud.

Au sud de la forêt, les sables et graviers de la haute terrasse forment un manteau résiduel sur l'assise calcaire. Cette surface calcaire, sur laquelle se sont déposés les alluvions, n'était pas plane. Il en résulte que la profondeur, à laquelle les calcaires sont atteints est variable, car elle n'est pas en relation avec l'altitude mais avec cet ancien relief.

Les graviers et sables alluviaux ont vraisemblablement subi des remaniements successifs lors de l'abaissement du profil de la Seine, ce qui met en évidence un talus de terrains tertiaires formé des calcaires du Lutétien.

Une petite zone, à l'extrême sud-est de la forêt, est recouverte de limon loessique reposant sur la haute terrasse.

Au nord-ouest du massif de Saint-Germain, le substrat calcaire apparaît plus ou moins recouvert de sable.

La forêt s'achève ainsi au nord-ouest sur la basse terrasse alluviale constituée de sable graveleux. La texture de ces alluvions varie rapidement d'un endroit à l'autre, notamment le taux d'éléments grossiers (graviers et cailloux)

4-4- Pédologie

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Le déroulement de ces événements géologiques au sein du massif a amené à observer la distinction de 8 types de sols différents :

Type 1: sol brun calcique peu épais développé sur du calcaire grossier

C'est un sol très sec (réserves en eau de 45 mm) et superficiel (épais de 30 à 70 cm, limité par les cailloux calcaires). Ce type de sol est caractérisé par une texture sablo-argileuse et un pH égal à 6. Il y a la présence de calcaire actif.

Sur ce sol, une faible productivité est observée avec un peuplement forestier médiocre. Ce type de sol est particulièrement bien visible sur la partie nord-ouest de la forêt de Saint-Germain.

Type 2: sol brun calcique peu épais développé dans des alluvions sur du calcaire

Ce type de sol se trouve sur la zone de transition entre les alluvions et la zone calcaire. Les éléments grossiers (graviers, cailloux) sont composés de silex en surface et remplacés à partir de 30 cm par des graviers calcaires. C'est un sol assez sec avec de faibles réserves en eau. La texture de ce sol est sableuse à sablo-argileuse. Sa profondeur varie entre 30 et 80 cm et son pH est égal à 5,6. Il y a la présence de calcaire actif.

Type 3: sol brun calcique épais développé sur du calcaire argilo-sableux

Ce sol est situé dans le fond des talwegs à l'est de la forêt. Il est caractérisé par une texture équilibrée limono-sablo-argileuse. La profondeur de ce sol est supérieure à 50 cm. Il y a également la présence de calcaire actif.

Type 4: sol brun faiblement lessivé développé dans les alluvions de la basse terrasse

Cette station correspond à des sols très pauvres, sableux et avec une faible réserve en eau. Il y a la présence de quelques taches de sables calcaires en profondeur. Ce type de sol est caractérisé par la présence d'un milieu sec et peu fertile partiellement compensé par la grande profondeur du sol (supérieure à 80 cm) Il n'y a pas la présence de calcaire actif.

Dans cette station, la fertilité du sol est très variable et change en fonction de la charge en cailloux qui peut parfois être importante.

On retrouve ce type de sol principalement au nord, nord-est du massif.

Type 5: sol lessivé à hydromorphie de profondeur, développé dans les alluvions de la haute terrasse

Cette zone est caractérisée par un sol de texture sableuse en surface avec un pH variant de 4 à 5. L'humus est un moder avec podzolisation de surface.

À partir de 50 cm de profondeur, il y a la présence d'un niveau sablo-argileux très compact et hydromorphe.

La pierrosité du sol varie. On observe en majorité des silex, puis des grès meulière et des graviers de quartz plus en profondeur. Ce sol n'est pas très profond, il est de l'ordre de 50 cm environ. Dans ce type de sol, la réserve en eau n'est pas très importante (90 mm) mais suffit néanmoins pour le bon développement du chêne sessile. Ce type de sol est particulièrement bien observé sur la partie sud, sud-est de la forêt.

Type 6: lessivé à horizon argilo-sableux discontinu, développé dans les alluvions de la haute terrasse

Ce type de sol se trouve sur le pourtour de la haute terrasse. Les caractéristiques de ce sol sont identiques à celles du sol précédent mais avec cependant une réserve en eau plus faible (80 mm) et avec un horizon argilo-sableux discontinu.

Type 7: sol lessivé, développé dans les alluvions de la haute terrasse sur du calcaire en profondeur

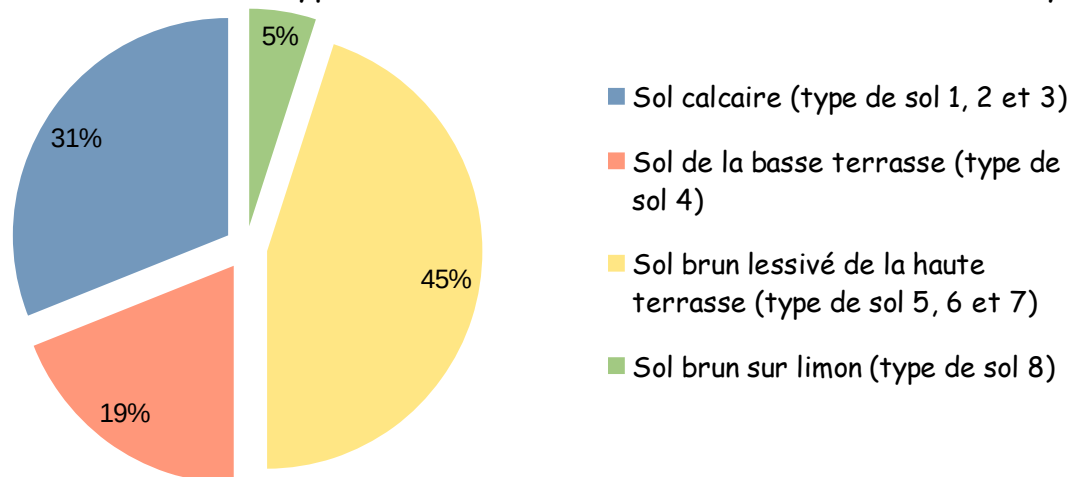
Les caractéristiques propres à ce type de sol sont les mêmes que celles des sols de type 5 et 6. Cependant, la profondeur de cette zone est beaucoup plus importante, elle varie de 80 à 120 cm. On y trouve également quelques graviers calcaires.

Type 8: sol brun développé dans les limons loessiques.

Ce type de sol est un sol profond et modérément acide avec un pH de 5 à humus actif de type müll bien incorporé. C'est un très bon type de sol avec une forte productivité, il est profond, aéré, avec une bonne réserve en eau (115 mm)

On retrouve ce type de sol exclusivement dans le sud du massif de Saint-Germain.

Répartition des différents types de sols de la forêt de Saint-Germain-en-Laye



Les sols de la forêt de Saint-Germain sont constitués pour moitié soit de sols superficiels (sol bruns calciques), soit de sols pauvres (sols sableux de la basse terrasse) rendant la production forestière faible.

La carte de la pédologie du massif de Saint-Germain-en-Laye est présentée en annexe 9 à la carte 4.

5- Les facteurs biotiques (la faune et la flore)

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Les potentialités biologiques importantes d'un grand ensemble naturel riche ont permis de caractériser la forêt de Saint-Germain-en-Laye en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II).

"L'étang de Corra" et " la pelouse du champ de tir" sont par ailleurs identifiés en ZNIEFF de type I

Les listes des espèces animales et végétales remarquables observées dans les trois ZNIEFF sont disponibles en annexe 3 et 4.

Les trois ZNIEFF incluses dans le périmètre de classement de la forêt de protection sont détaillées en annexe 5 ainsi que sur la carte 5 en annexe 9.

5-1- La flore

5-1-1- Les relevés des espèces végétales remarquables

En dehors des espèces communes rencontrées en Île-de-France et des espèces rares présentes dans les différents habitats naturels, le massif de Saint-Germain-en-Laye est caractérisé par une diversité de milieux: milieux humides (mares, étangs), milieux ouverts (pelouses prairies, lisières) qui présentent une variabilité de plantes particulières dont certaines remarquables. Ces trois espèces suivantes ont été recensées en forêt de Saint-Germain-en-Laye:

- Le Petit Pigamon (*Thalictrum minus*, Miret 1985)

Cette espèce est présente sur le site de l'ancien hippodrome. C'est une plante qui pousse sur un sol régulièrement saturé en eau (hydromorphe). Bien qu'elle soit assez commune dans la partie orientale de la France, elle est plus rare dans la moitié occidentale. Elle se trouve en forêt de Saint-Germain-en-Laye sur les alluvions non décalcifiées.

- L'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*, Vanhille et Levert 1996)

Cette espèce a été recensée sur quelques parcelles du sud du massif de Saint-Germain. Elle appartient à la famille des orchidées.

- Utriculaire citrine (*Utricularia neglecta*)

Cette espèce a été recensée principalement à la mare aux Canes. C'est une plante aquatique vivant dans des milieux humides. Elle est non enracinée, nageante et carnivore de micro-crustacés, de larves et d'insectes. Cette espèce est aujourd'hui présente dans de nombreuses mares des forêts d'Île-de-France.

Le tableau joint en annexe 1 récapitule les espèces remarquables observées d'après les données floristiques existantes («les plantes remarquables recensées en forêt de Saint-Germain-en-Laye et Marly» - Olivier Senn - Bulletin des naturalistes des Yvelines - 1998; la base flora du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien; les inventaires de Gérard Arnal des forestiers locaux).

5-1-2- Les habitats naturels

(Données issues d'un dossier de presse, ONF)

- L'Étang du Corra :

Cet espace naturel possède une diversité floristique assez importante malgré sa surface relativement faible. En effet, selon un inventaire floristique de l'étang du Corra effectué par M. Lopez et M. Pinot en 1996, 204 espèces ont été recensées sur une surface de 12 ha.

Ce lieu possède une diversité d'espaces naturels: des zones boisées et ouvertes, des rives basses et humides, des rives pentues, des pelouses, des friches ainsi que des zones sableuses qui amènent une grande diversité d'espèces floristiques et faunistique rares et protégées. Ainsi, l'ensemble de ces milieux constitue autant d'habitats différents qui présentent une composition floristique propre.

Ce recensement a permis de mettre en évidence :

- Une espèce très rare : *Capsella rubella*,
- Une espèce rare : *Lepidiumgraminifolium*,
- Quatre espèces assez rares : *Anthriscus caucalis*, *Cynoglossum officinale*, *Leonurus cardiaca* et *Silene dioca*.

- Les mares:

Certaines mares, comme la mare aux canes, possèdent une diversité floristique avérée, avec la présence notamment de *Utricularia neglecta*. Mais d'autres mares, moins fréquentées par le public, pourraient être également valorisées.

• Le site de l'ancien hippodrome:

Le GILIF (Groupe d'Inventaire des Lépidoptères d'Île-de-France) a réalisé plusieurs inventaires de lépidoptères sur l'ancien hippodrome. Outre les espèces classiques répandues sur le territoire d'Île-de-France, le site se caractérise par la présence d'une variété d'espèces originales, caractéristiques des milieux ouverts, le plus souvent inféodé aux légumineuses.

Le site de l'hippodrome est un des rares milieux ouverts. Il est préservé de l'invasion du *Prunus serotina* et possède également de nombreuses plantes protégées.

• Le site de l'ancien champ de tir:

Cette pelouse calcaro-sableuse de 10 hectares, située sur des alluvions de la basse terrasse de la Seine, présente un grand intérêt floristique. Il s'agit d'une friche qui tend à se boiser. Elle comprend de nombreuses espèces rares ou localisées en région parisienne. Un recensement effectué en 1993 par M. Arnal a notamment permis de relever les espèces suivantes :

- *Medicago minima* ou petite Luzerne (espèce rare)
- *Lepidium heterophyllum* ou Passerage à feuille variable (espèce très rare)
- *Hélianthemum guttatum* ou Hélianthème à gouttes (espèce assez rare)
- *Crassula tillaea* ou Tillée mousse (espèce assez rare)

En ce qui concerne l'avifaune, les espèces présentes sont caractéristiques des milieux ouverts de friches ou de coupes (fauvette grisette, pouillot fitis)

5-1-3- Les arbres remarquables

La forêt de Saint-Germain-en-Laye abrite un grand nombre d'arbres remarquables. Un «arbre remarquable» doit répondre à un ou plusieurs des critères suivants, il doit avoir:

- Un intérêt historique,
- Un intérêt paysager,
- Un intérêt de curiosité biologique,
- Une taille ou une forme exceptionnelle,
- Un intérêt folklorique ou religieux,
- Un repère géographique particulier (rareté géographique de l'essence)

Procès verbal d'état des lieux

L'ONF et l'Association des Amis des Forêts de Marly et de Saint-Germain-en-Laye ont recensé une quarantaine d'«arbres remarquables». Plusieurs essences ont été classées :

- Une majorité de chênes sessiles,
- Quelques essences rarement rencontrées en forêt (néflier, if, tulipier)
- Deux cormiers de gros diamètre,
- Une trimelle de chêne sessile issue de rejet de souche de l'époque de Colbert,
- Une jumelle de hêtre présentant une curiosité botanique: les deux troncs d'arbre se rejoignent par une branche formant ainsi une greffe naturelle.

La forêt de Saint-Germain-en-Laye possède également des chênes abritant des oratoires dédiés à des vierges :

- Le chêne Sainte-Anne abrite une statue bretonne de Sainte-Anne (mère de la Vierge Marie). Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, aurait honoré sa patronne en ce lieu. Au début du XX^e siècle, Bertile Ségalas organisait des pèlerinages d'artistes et de poètes en l'honneur de sa mère, la poétesse Anaïs Ségalas.
- Le chêne Sainte-Geneviève qui fut la patronne de Paris de 420 à 512.
- Le chêne des Anglais: le Roi d'Angleterre, Jacques II Stuart, qui vécut en exil à Saint-Germain-en-Laye jusqu'à sa mort (de 1689 à 1701) venait prier devant une statue de la Vierge.
- Le chêne des Polonais porte l'icône de la Vierge de Czestochowa, en souvenir du culte voué à cette Vierge en Pologne au début du XVIII^e siècle et en raison des relations étroites et anciennes liant la Pologne et la France.
- Le chêne Notre Dame du Bon Secours: la Vierge domine l'ensemble de la clairière à cet endroit. Elle doit être d'origine lorraine et fut édifée en souvenir de Marie Leczinska, épouse de Louis XV et fille du Roi de Pologne.

Cependant, la tempête de 1999 a durement touché une douzaine de ces arbres, comme le Chêne François 1^{er} et le chêne des Polonais (dont l'oratoire a été déplacé sur un autre chêne à proximité)

5-2- La faune sauvage

5-2-1- Les espèces animales remarquables

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Les espèces animales remarquables sont détaillées dans un tableau en annexe 2

• **Avifaune** (oiseaux)

La forêt de Saint-Germain-en-Laye regorge d'une grande variété d'espèces d'oiseaux.

Pendant la période de migration ou durant l'hiver, 84 espèces d'oiseaux fréquentent la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Parmi ces différentes espèces, 14 espèces remarquables ont été observées dont 6 espèces qui méritent une attention plus particulière du fait de leur rareté et de la régularité de leur reproduction :

- Le faucon hobereau,
- La Bécasse des bois,
- Le Pic noir,
- Le Pic mar,
- La locustelle tachetée,
- La Pie grièche écorcheur.

• **Entomofaune** (insectes)

Le massif de Saint-Germain-en-Laye comprend également un nombre important d'espèces d'insectes, donc certaines répertoriées comme remarquables.

Les modifications des milieux (embroussaillement, urbanisation) et la création de nombreuses infrastructures depuis les années 1950 ont entraîné la disparition ou le recul de certaines espèces. Par exemple, « *Distoleon tetragrammicus* » ou Fourmilion longicorne, une relique post glaciaire xérophile, très rare en Île-de-France et observée en 1943 à Achères est sans doute éteinte actuellement.

Les milieux ouverts jouent un rôle prépondérant pour le maintien et la régulation des espèces présentes. Ils assurent à eux seuls la survie de la plupart des plantes nectarifères, en grande majorité héliophiles, qui constituent la nourriture exclusive de nombreux lépidoptères à l'état d'imago.

Les deux principaux milieux ouverts en forêt de Saint-Germain-en-Laye sont:

- L'ancien champ de tir: il est recouvert pour un tiers de la surface de plantes xérophiles. Cet espace est menacé par l'invasion du Cerisier tardif.

- L'ancien hippodrome, où la moitié est recouverte de pins et l'autre moitié de chênes souffreteux. Il est bordé de haies de troènes qui fournissent en nectar des butineurs exigeants tels que la Noctuelle *Aletia conigera*.

- **Les amphibiens et reptiles :**

Ces espèces se développent au niveau des zones humides. Même si elles sont peu présentes dans cette forêt aux sols sableux, il existe quelques milieux humides comme l'étang du Corra et quelques mares.

Les espèces d'amphibiens rencontrées sont: la grenouille agile, la grenouille rieuse, le crapaud commun et le crapaud calamite, le triton palmé ainsi que la salamandre tachetée.

De plus, quelques reptiles sont également présents dans ces milieux comme le lézard agile qui est une espèce protégée en France et le lézard vivipare.

5-2-2- Le gibier

Au milieu des années 1990, on considère que les sangliers ont disparu de la forêt depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qu'une soixantaine de chevreuils reste présents. En revanche, les lapins de garenne abondent ainsi que les renards et les pigeons.

Avec la tempête de 1999, les arbres tombés et enchevêtrés ainsi que les trous d'eau formés par les arbres déracinés ont favorisé la constitution de « zones de quiétude » pour le gros gibier et ont empêché toute action de régulation pendant les campagnes qui ont suivi provoquant, avec les difficultés de régulation, la réapparition du sanglier. Si bien que l'augmentation de la population de sangliers est devenue un enjeu majeur d'une part, pour la sécurité publique aux abords des axes routiers (collisions fréquentes) et d'autre part, pour les dégâts causés en périphérie du massif aux particuliers et aux cultures agricoles.

La densité de chevreuils reste actuellement compatible avec la gestion forestière. Les dernières locations de chasse se sont arrêtés en 1920 parce que la chasse n'était plus compatible avec l'accueil du public en forêt. La régulation de la population de chevreuils s'est effectuée principalement par la divagation des chiens, les prélèvements effectués par braconnage ainsi que par les collisions avec des véhicules sur les différentes infrastructures routières. On observe toutefois une augmentation des populations de chevreuils dans le massif qui nécessite également leur régulation.

6- État et composition des peuplements forestiers

6-1- L'état des peuplements forestiers

(Données issues du dossier de presse « la forêt domaniale de Saint-Germain, un espace boisé dans un milieu urbain », ONF. Juin 2014)

6-1-1- Une forêt fragilisée par la pression du foncier et par l'urbanisme.

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est une forêt publique, qui appartient à 99 % à l'état et qui est gérée par l'ONF selon un document de gestion durable de la forêt, l'aménagement forestier. Ce dernier a été établi pour une période de 20 ans (de 2005 à 2024). Il permet de guider les gestionnaires forestiers dans de vastes domaines d'activités : sylviculture, paysage, accueil du public, cynégétique, biodiversité, foncier, exploitation.

Au cours de son histoire, cette forêt a été fragilisée par la pression du foncier ainsi que par l'urbanisation. En 150 ans, la forêt a perdu le quart de sa surface par la construction de plusieurs infrastructures routières, une voie de chemin de fer, une gare et le « camp des Loges » en plein cœur de la forêt.

6-1-2- Une forêt avec de bonnes potentialités

La forêt de Saint-Germain est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés, le reste étant du hêtre (12%), du charme (17%) et du châtaignier (5%).

Le chêne est particulièrement adapté aux types de sols présents. Les parcelles de la partie sud du massif ont de bonnes potentialités pour obtenir des peuplements stables et du chêne de qualité.

Plus au nord, les sols ont une faible réserve en eau. Ils sont soit superficiels (sols bruns calciques) soit pauvres (sols sableux de la basse terrasse).

Le cerisier tardif, *prunus serotina*, originaire d'Amérique du nord, a un comportement invasif dans nos forêts tempérées et son évolution reste difficile à maîtriser. Actuellement présent dans la moitié nord de la forêt, il tend à se développer vers le sud du massif. Il est peu exigeant, très prolifique et recherché par les oiseaux qui consomment et disséminent les graines.

6-1-3- Une forêt durement touchée par la tempête de 1999.

La tempête de décembre 1999 a eu un effet dévastateur sur l'ensemble du massif forestier de Saint-Germain-en-Laye.

En quelques heures, plusieurs milliers d'arbres sont tombés, créant ainsi de nombreuses zones ouvertes dans la forêt. Ces trouées, que l'on retrouve au sein de peuplements très denses, ont fragilisé également les sujets restés debouts avec un dépérissement des sujets isolés et brutalement exposés à la lumière.

Le bilan de cette tempête a été lourd. Au total la moitié de la forêt de Saint-Germain-en-Laye a été dévastée : 300 ha de forêt ont été détruits et 600 ha ont été très touchés.

Ceci correspond à une mise à terre de 13 années de récoltes.

6-1-4- Une forêt à régénérer du fait du dépérissement des chênes.

Actuellement, la forêt de Saint-Germain est fortement affectée par le dépérissement de plusieurs essences d'arbres : le chêne sessile, le chêne pédonculé et le hêtre. Ce constat concerne l'ensemble du massif de Saint-Germain-en-Laye avec des zones plus ou moins marquées.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation :

- Le peuplement âgé est composé d'une majorité d'arbres de plus de 150 ans.
- La tempête de 1999 a provoqué des trouées sur des peuplements très denses : les effets de lisière et l'isolement des quelques arbres ayant résisté au vent exposent les troncs et les branchages au dessèchement.
- La faible pluviométrie observée en 2002 et 2011 a contribué à accentuer ce dépérissement.

Les résultats d'un inventaire réalisé par l'ONF montrent que 22 % des arbres ont perdu plus de 50 % de leur feuillage et que leur mauvais état de santé se caractérise soit par une perte de la faculté fructifère soit par un état de dépérissement très avancé ou la mort d'arbres encore sur pied.

Procès verbal d'état des lieux

Le déficit foliaire a été noté sur 4200 arbres de diamètres 20 cm et plus au cours de l'été 2013. Les résultats sont décrits dans le tableau suivant :

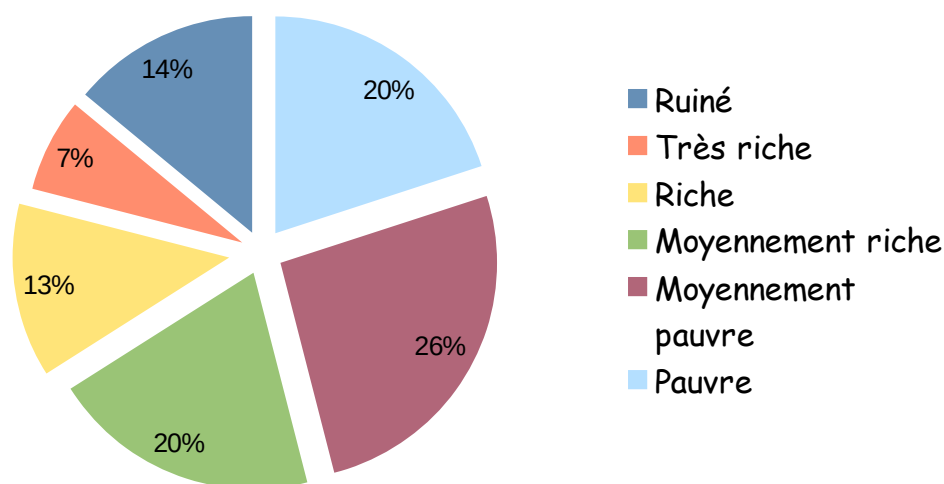
| Le dépérissement des arbres en forêt de Saint-Germain-en-Laye | | | | | |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------|
| Type d'espèce | Déficit compris entre 11 et 25 % | Déficit compris entre 26 et 50 % | Déficit compris entre 51 et 95 % | Arbre mort ou subclauquant | Total |
| Chêne sessile | 45% | 33% | 17% | 5% | 100% |
| Chêne pédonculé | 33% | 42% | 21% | 4% | 100% |
| Hêtre | 53% | 29% | 15% | 3% | 100% |
| Moyenne pondérée | 44% | 34% | 18% | 4% | 100% |

(Source : nouvel aménagement de la forêt de Saint-Germain révisé et approuvé pour la période 2016 - 2024, ONF)

Le hêtre semble être un peu moins touché par ce dépérissement que les deux autres essences de chênes. Ce constat est toutefois à prendre avec prudence car, du fait de la rapidité du dépérissement du hêtre, ce dernier est exploité dès que le dépérissement est enclenché.

A cause de la tempête de 1999, les peuplements se caractérisent actuellement par une forte proportion de peuplements pauvres et ruinés qu'il faut régénérer. Ces peuplements pauvres couvrent aujourd'hui un tiers de la surface du massif.

Répartition de la densité des peuplements adultes



Les gros arbres des chênaies sont progressivement enlevés pour laisser place aux jeunes semis qui se développeront pour constituer la forêt de demain.

6-2- Les forêts publiques bénéficiant du régime forestier

6-2-1- Les principales stations forestières

Une station est une « étendue de terrain de superficie variable (de quelques m² à plusieurs dizaines d'hectares), homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, géomorphologie, sol, composition floristique et structure de la végétation spontanée). Une station forestière justifie, pour une essence déterminée, une sylviculture précise avec laquelle on peut espérer une productivité comprise entre des limites connues ».

Au niveau du massif de Saint-Germain-en-Laye, on retrouve principalement quatre types de stations différentes:

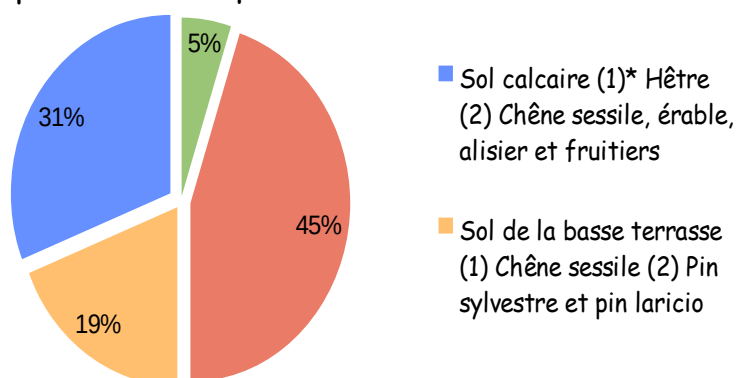
- Une première station, formée de sols calcaires qui sont peu profonds, secs avec une faible productivité, regroupe les types de sols 1, 2 et 3. L'essence principale rencontrée sur ce type de sol est le hêtre. Les essences secondaires sont le chêne sessile, l'érable, l'alisier et les fruitiers.

- La station la plus fertile se situe dans le sud du massif sur des sols limoneux caractérisés par de bonnes réserves en eau et une très bonne fertilité. L'essence principale qui représente ce type de sol est le chêne sessile. Les essences secondaires observées sont l'alisier et le châtaignier.

- La troisième station, aux sols plus pauvres avec de faibles réserves en eau et une faible productivité, est la basse terrasse alluviale. Elle est caractérisée par des sols très sableux ou très caillouteux. On y rencontre principalement du chêne sessile mais aussi du pin sylvestre et du pin laricio en essences secondaires.

- La dernière station, située au niveau de la haute terrasse, regroupe les conditions nécessaires au bon développement de chênaies sessiliflores, l'essence principale développée sur ce type de sol. Les essences secondaires sont l'alisier, le hêtre et le châtaignier.

Répartition des quatre stations forestières



* (1) essence principale et (2) essences secondaires

6-2-2- La répartition des essences forestières

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

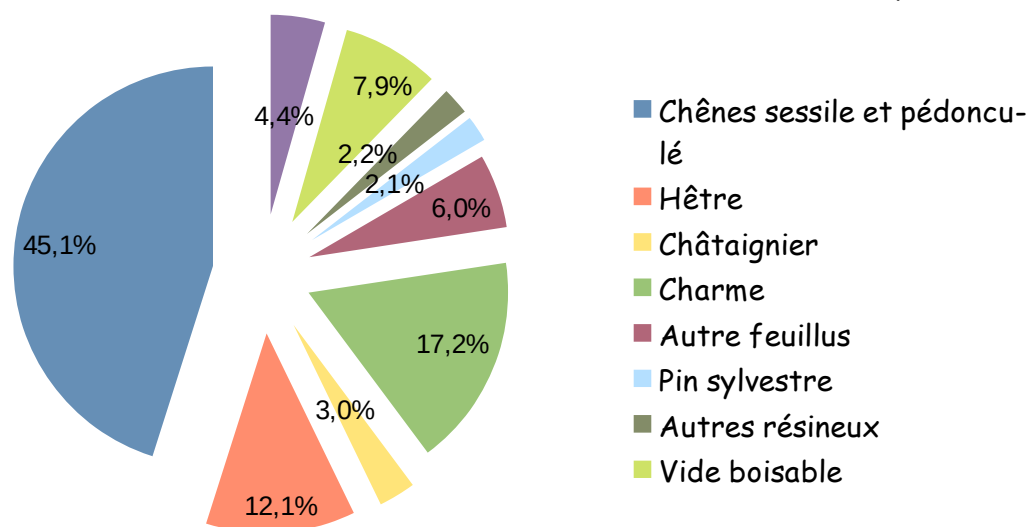
La forêt de Saint-Germain-en-Laye est peuplée pour près de la moitié de chênes sessiles et pédonculés puis de charmes (17%), de hêtres (12%) et, dans une moindre mesure, de résineux (4,3%).

Répartition des essences, en % de la surface totale, en fonction des essences présentes

| | | | |
|-----------------|--------|-----------------|-------|
| <u>Feuillus</u> | 83,40% | Chênes | 45,1% |
| | | Charmes | 17,2% |
| | | Hêtres | 12,1% |
| | | Châtaigniers | 3% |
| | | Autres feuillus | 6% |
| <u>Résineux</u> | 4,30% | Pins | 2,1% |
| | | Autres résineux | 2,2% |
| <u>Vides</u> | 12,30% | Boisables | 7,9% |
| | | Non boisables | 4,4% |

6-2-3- Les différentes essences forestières

Répartition des essences forestières en fonction des essences présentes



- Le chêne sessile :

Le chêne est l'essence dominante présente en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Il s'installe principalement sur les stations les plus riches: sols bruns développés dans les limons (type de sol n°8) ainsi que sur les sols lessivés de la haute terrasse (type de sol n°5, 6 et 7). C'est un grand arbre qui peut mesurer jusqu'à 35 mètres de hauteur, il est de bonne qualité et a une longévité importante.

Sur les sols plus pauvres et moins fertiles (sols bruns calciques) les peuplements forestiers sont médiocres. Le chêne sessile s'y développe également, il est cependant de moins bonne qualité, sa croissance en diamètre et en hauteur est plus faible que sur des sols riches.

Sur les sols très pauvres de la basse terrasse, les arbres ne sont pas de bonne qualité mais le chêne s'y développe et est l'essence principale de cette station. Les chênes peuvent mesurer entre 12 et 20 mètres de hauteur selon la charge en cailloux présente dans le sol.

- Le hêtre :

On retrouve le hêtre sous forme de futaies âgées de 40 à 120 ans. La tempête de 1999 a fortement impacté ce type d'essence.

- Le châtaignier :

Les châtaigniers sont présents en forêt de Saint-Germain-en-Laye à l'état dispersé. Sur certaines parcelles (76, 77, 131 et 132) ils forment cependant des peuplements de futaie sur souche.

- Les érables sycomores et planes :

Sur les stations les plus pauvres (sols calcaires), l'érable a tendance à s'y développer pleinement dans le sous-étage et peut éliminer les hêtres et les chênes par ses importantes capacités d'installation et par sa croissance juvénile rapide.

- Les fruitiers :

Les fruitiers sont présents à l'état dispersé dans ce massif, notamment sur les sols calcaires, au nord-ouest du massif. Ces arbres ont une bonne croissance et un bois de qualité.

- Le pin sylvestre et le pin noir d'Autriche :

Ces pins ont été introduits sur le massif de Saint-Germain-en-Laye à la fin du 19^e siècle puis, après la seconde guerre mondiale, au niveau des sols très pauvres et peu fertiles (sols de la basse terrasse).

Les pins noirs d'Autriche sont encore en bon état alors que les pins sylvestre centenaires paraissent eux beaucoup moins vigoureux.

- Le cerisier tardif :

Le cerisier tardif, actuellement présent principalement sur la moitié nord du massif, présente un comportement invasif du fait de ces fructifications précoces et abondantes, qui sont particulièrement recherchées par les oiseaux granivores. Cette essence, d'origine nord-américaine, pose ainsi de graves problèmes écologiques et économiques, allant jusqu'à mettre en jeu la production durable de bois d'œuvre.

Les méthodes pour le contraindre sont aujourd'hui peu connues, mais des études sont en cours pour proposer des moyens de lutte.

6-2-4- Les types de peuplement

(Données issues du nouvel aménagement forestier révisé, ONF 2016-2024)

Le massif de Saint-Germain-en-Laye est composé de plusieurs types de peuplements. Dans cette forêt, le chêne sessile est largement majoritaire puisque 78% des chênes qui ont été inventoriés (hors chênes pubescents) sont des chênes sessiles.

Les peuplements réguliers qualifiés de « jeune futaie, futaie adulte ou vieille futaie », sont classés par catégorie de diamètre. Lorsqu'elles n'ont pas été inventoriées, la correspondance est arbitraire :

- les jeunes futaies sont notées comme diamètre moyen de 20 à 25 cm et sont qualifiées de petits bois ;

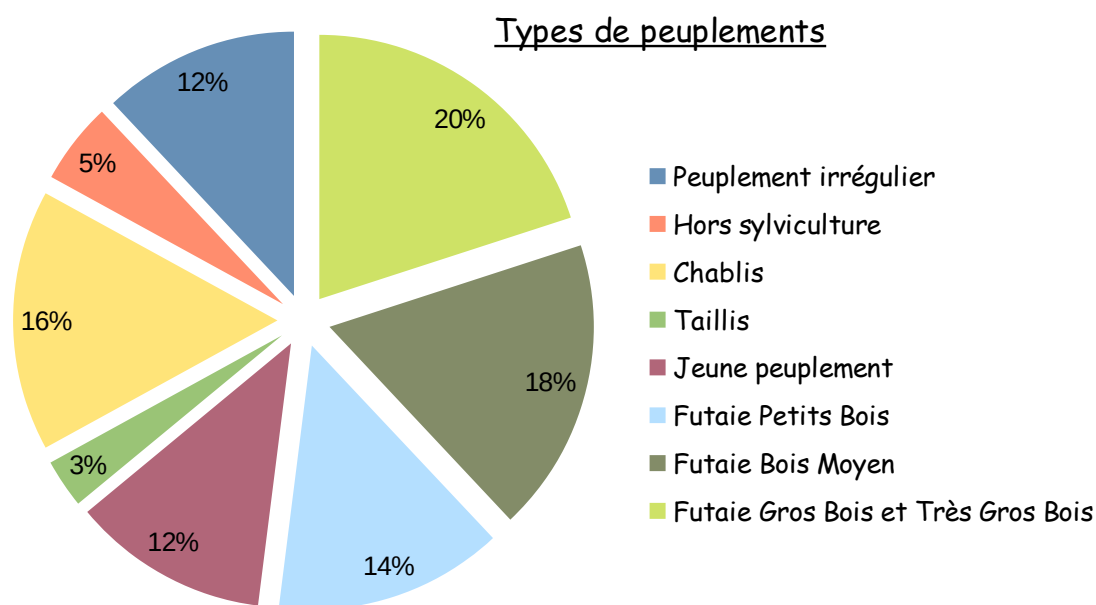
Procès verbal d'état des lieux

- les futaies adultes non inventoriées sont classées comme diamètres moyens de 30 cm à 45 cm et sont qualifiées de bois moyens ;
- les vieilles futaies ont toutes été inventoriées ;
- les taillis sous futaies non inventoriés sont notés « peuplement irrégulier »
- les gros bois correspondent à des diamètres moyens allant de 50 à 65 cm ;
- les très gros bois font ont un diamètre de 70 cm et plus.

La carte en annexe 9 (carte 6) décrit les différents peuplements forestiers observés au niveau du massif forestier de Saint-Germain-en-Laye. Cette carte ne distingue cependant pas les deux chênes (chêne sessile et chêne pubescent) .

Les essences de production retenues pour le massif boisé de Saint-Germain-en-Laye sont les chênes sessile, pédonculé et pubescent, ainsi que le hêtre et le châtaignier. Au vu de l'importance des surfaces à planter du fait de la tempête de 1999 et du dépérissement constaté, des difficultés à réussir les plantations sur certains sols de la forêt et des incertitudes sur l'évolution climatique, le choix a été fait de régénérer naturellement les peuplements de hêtre et de chêne pédonculé. Par ailleurs, la proximité de la Seine pourrait amener une humidité favorable au bon développement du hêtre.

Dans le graphique ci-dessous, le type de peuplement hors sylviculture correspond au golf, à tous les milieux ouverts ainsi que ceux ouverts notamment pour l'accueil du public comme l'étang du Corra.



6-3 Les forêts privées ou ne bénéficiant pas du régime forestier

Sur l'ensemble de la surface du massif boisé de Saint-Germain-en-Laye (3541 ha), seulement 31 ha sont des parcelles privées qui ne relèvent pas du régime forestier.

Ces forêts appartenant à des particuliers, de part leurs surfaces, ne sont pas soumises à obligation de gestion forestière au travers d'un document de gestion durable.

Seules les forêts privées de plus de 25 hectares sont soumises à un Plan Simple de Gestion obligatoire, agréé par le CRPF.

7- Les équipements du massif

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

Ce massif forestier périurbain est fortement fragmenté par les infrastructures routières revêtues, augmentées d'autres infrastructures publiques, qui contribuent au désenclavement mais aussi au morcellement de la forêt. Ces équipements permettent en effet de faciliter l'utilisation récréative de la forêt, mais ils constituent une rupture dommageable à la cohésion du massif, à la faune et plus globalement à la biodiversité.

7-1- Les équipements en routes forestières

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est desservie par un ensemble de routes forestières revêtues (dessertes carrossables) qui représentent une longueur totale de 27 km sur l'ensemble du massif. On peut noter notamment :

- La Route Forestière des Pavillons : elle coupe le massif de Saint-Germain d'est en ouest sur une longueur de 4,5 km environ et relie Maisons-Laffitte à Achères.
- La Route des loges : elle rejoint Saint-Germain-en-Laye à Achères et traverse la forêt sur 5,2 km.

7-2- Les équipements de défense contre l'incendie

La forêt est équipée de bornes mais les risques d'incendies sont très limités, du fait des conditions tant climatiques que de milieu sur un massif forestier par ailleurs quasi exclusivement constituée de peuplements de futaie feuillue.

7-3- Les équipements pour l'accueil du public

Afin de permettre aux visiteurs du massif de venir s'y ressourcer, l'ONF met en place des équipements d'accueil pour répondre aux demandes des usagers de proximité, toujours en quête de ressourcement et de nature, mais également, afin de répondre à l'objectif principal de la forêt qui est de concilier à la fois l'accueil du public et le maintien des paysages forestiers.

La carte détaillant les différents équipements touristiques présents dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye est jointe en annexe 9 carte 7.

7-3-1- Les accès à la forêt

Les accès à la forêt de Saint-Germain-en-Laye sont conséquents et assez bien répartis sur l'ensemble du massif. Ainsi, plusieurs accès à la forêt ont été aménagés en fonction du type de public à accueillir :

- Les piétons :

Pour les piétons, il existe 43 principaux points d'entrées avec un bon niveau d'accessibilité. Ils sont situés tout autour de la forêt.

- Les cyclistes :

Les 43 points d'entrées sont les mêmes que pour les piétons. Il existe cependant d'autres aménagements en bordure des routes départementales pour pouvoir s'y rendre facilement. Le tracé « véloroute Paris-Londres » par exemple est très pratique pour accéder à la forêt à vélo, il traverse le massif d'ouest en est par une piste cyclable.

- Les automobilistes :

Pour faciliter l'accès à la forêt aux automobilistes, 32 parkings internes et 4 parkings externes au massif ont été aménagés. Ces parkings ont une capacité d'accueil allant de moins de 30 places à plus de 100 places ce qui représente au total une capacité de 1700 places.

- Les Personnes à Mobilité réduite (PMR) :

Pour permettre un accès simplifié aux personnes à mobilité réduite, les principaux espaces d'accueil ainsi que les routes forestières sont fermées à la circulation. Le niveau d'accessibilité à la forêt est bon mais pourrait cependant être amélioré.

- Les cavaliers :

Il existe 11 points d'entrées autour de la forêt conçus pour les cavaliers voulant se rendre dans le massif.

- Le public venant en transports en commun :

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est très accessible pour un public venant en transport en commun. En effet, elle est desservie par 5 gares ainsi que par 5 lignes de bus qui permettent d'accéder à plusieurs endroits du massif.

- Gare de Saint-Germain Grande Ceinture,
- Gare de Saint-Germain-en-Laye,
- Gare de Maisons-Laffitte,
- Gare d'Achères-Grand Cormier,
- Gare d'Achères Ville.

Procès verbal d'état des lieux

Plusieurs lignes de bus traversent également la forêt de Saint-Germain et proposent des arrêts en forêt. Ainsi, trois lignes empruntent la RD 190 au long de laquelle sont implantés trois arrêts de bus (carrefour des loges, golf de Saint-Germain, La Terrasse)

Les lignes de bus sont décrites ci-dessous :

- La ligne 3 reliant Meulan à Saint-Germain RER
 - La ligne 5 allant de Conflans RER à Saint-Germain RER
 - La ligne 24 desservant les villes de Poissy RER à Saint-Germain RER.
 - La ligne 27 reliant Maisons-Laffitte à Saint-Germain RER propose un arrêt au niveau de la caserne des loges.
 - La ligne 2 faisant correspondre Maisons-Laffitte à Saint-Germain RER propose un arrêt à proximité du château du Val.
- Par ailleurs, la mairie de Saint-Germain-en-Laye souhaiterait implanter un arrêt de bus à hauteur de la Maison d'Éducation de la légion d'honneur.

7-3-2- Les équipements présents dans la forêt

(Données issues d'un dossier de presse, ONF)

La forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye est dotée de nombreux équipements et de sites d'accueil pour permettre d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles tout en conservant l'intégrité du massif. La liste des équipements et du mobilier présent en forêt suit :

◇ Pour l'accueil aménagé :

- 27 km de routes forestières revêtues.
- 1700 places de parking réparties sur 32 parkings. La fermeture de certaines routes forestières va certainement supprimer certaines places de parking.
- 20 km de routes forestières empierrées.
- 220 km de chemins en terrain naturel.
- Une piste cyclable ainsi qu'une véloroute en bon état. Les pistes cyclables sont réservées à la promenade à vélo et leur accès est interdit aux véhicules à moteur.
- 63 km de pistes cavalières dans un état général « moyen ». Un nouveau tracé a été très légèrement modifié par rapport à l'existant. Les actions à venir seraient d'améliorer le balisage des pistes, de mettre en place des panneaux d'informations ainsi que l'édition de cartes et affiches et enfin d'entretenir ce réseau.
- Plusieurs sentiers de randonnées en bon état comprenant :
 - 23 km de sentiers de grandes randonnées (GR)

→ 11 km de sentiers « promenades et randonnées » (PR)

- Un sentier sportif en bon état.
- 4 sentiers thématiques en bon état :

1 → Le sentier botanique de l'étoile des Pétrons. Créé en 1997, c'est un parcours de 1,4 km en pleine forêt offrant au public 24 stations de reconnaissance botanique.

2 → Le sentier des oratoires. Entièrement situé en forêt de Saint-Germain, ce sentier s'étendant sur 18 km, il permet de visiter quatre croix et sept oratoires abritant des statuettes.

3 → Le Sentier du Val ou Sentier de la Salamandre. Créé en 1999, il a été entièrement réaménagé par l'ONF en 2014 et comporte treize bornes implantées à intervalles réguliers sur une boucle de 2,7 km.

4 → Le sentier de découverte de l'étoile de Beaumont. Ce parcours en forme de boucle de 2,4 km, a été créé en 2011 par l'ONF et a pour objectifs :

-D'assurer l'intégration paysagère et la mise en valeur des milieux ouverts résultant du passage des canalisations de gaz en forêt.

-De transmettre des informations sur le milieu forestier grâce à l'implantation de pupitres thématiques.

-D'offrir l'accessibilité de ce lieu à un grand nombre de publics grâce à un aménagement adapté. Il bénéficie du label Tourisme et Handicap pour les handicaps moteurs, auditif et mental.

- 4 parcs forestiers :

1 → Le parc forestier de la Charmeraie se situe à proximité de la commune de Saint-Germain-en-Laye. D'une surface de 8,99 hectares, il a été créé en 1980 avec une convention d'utilisation et d'entretien au profit de la ville de Saint- Germain-en-Laye.

Ce parc est constitué :

-D'aires de jeux, pelouses et allées.

-Des boisements de vieilles futaies de chêne ainsi que des jeunes peuplements de chênes issus de régénération naturelle (sur 1,5 ha) et de régénération artificielle (2,5 ha).

2 → Le parc forestier de la Charmille se trouvant à proximité de la commune de Poissy s'étend sur une superficie de 15 ha. Il a été créé en 1975 par une convention d'utilisation de la ville de Poissy. Ce parc est constitué :

-D'aires de jeux, pelouses,

-De régénération de chêne sur 2,3 hectares,

-De futaie adulte de chêne avec un sous-étage de charme,

-De futaie adulte très claire de chêne et charme sur pelouse,

-De taillis sous futaie pauvre.

3 → Le parc forestier du champ Millet s'étend sur une surface de 14 hectares, créé en 1982, il bénéficie d'une convention d'utilisation avec la ville d'Achères. Ce parc est constitué :

- De pelouses et allées,
- De taillis sous futaie de chêne à taillis de charme,
- De futaie de pin sylvestre et de pin laricio.

4 → Le parc forestier du chêne feuillu se trouve à côté de la commune d'Achères. D'une superficie de 1,41 hectares, il a été créé en 1996 et bénéficie d'une convention d'utilisation avec la ville d'Achères. Ce parc est constitué :

- De pelouses et d'une aire de jeux,
- D'une futaie adulte très claire de chêne.

• Le petit parc : c'est l'un des secteurs les plus fréquentés de la forêt. Il est situé dans le sud-est du massif en lisière de la ville, à proximité de la gare RER et est bordé par le domaine national de Saint-Germain et sa grande terrasse.

Ce parc est traversé par des routes revêtues, qui permettent à un large public de venir s'y promener. Il comprend également :

- Un sentier sportif,
- De nombreux bancs et plusieurs table-bancs,
- Deux pelouses en bordure de la piscine de Saint-Germain.

• Le site d'accueil de l'étang du Corra : cet espace récréatif réaménagé en faveur de l'accueil du public entre 1982 et 1983 par l'ONF est issu d'une ancienne carrière de sable et de gravier exploitée de 1936 à 1976. Ce site d'accueil s'étend sur 28,33 ha et est un des lieux où l'on note une des plus fortes fréquentations de la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Il se situe au nord-ouest du massif de Saint-Germain. Les équipements qui occupent cet espace sont nombreux :

- Un plan d'eau qui s'étend sur 18 ha,
- Dans les années 1980, un bâtiment était occupé par un club de voile mais n'a actuellement plus d'activité sur le site en raison d'une baisse de niveau de l'étang suite à l'arrêt des irrigations du SIAPP.
- Deux parkings,
- Des pelouses avec un espace pique-nique.
- Un chemin de promenade agrémenté de pupitres d'informations sur les oiseaux
- Des pontons d'observations sur l'étang ainsi que des passerelles en bois qui longent les berges.
- Des boisements constitués d'une futaie adulte de chêne à l'extrémité est de l'étang, d'une futaie claire de chêne et de résineux autour de l'étang avec quelques plantations (pin noir et chêne rouge).

D'autres équipements ont été mis en place par l'ONF afin de protéger et de conserver l'intégrité du milieu : pose de clôtures pour la protection des berges du sud de l'étang, pose de barrières et panneaux pour la protection de cette zone sensible, création d'un observatoire ornithologique pour préserver la tranquillité des oiseaux tout en observant l'étang.

• Le golf : il s'étend sur une superficie de 74,46 hectares et a été concédé en 1980 à l'association sportive du golf de Saint-Germain-en-Laye, qui a à sa charge l'ensemble des frais d'entretien courant des boisements existants. L'occupation au sol de cet espace est composé de :

-Pelouses, bosquets, bâtiments et parkings sur 53,86 hectares.

-Des boisements comprenant des jeunes peuplements, des plantations de chêne, de la futaie de chêne, des peuplements résineux ainsi que des trouées.

◇ Le mobilier présent :

Dans l'ensemble, on observe un mobilier conséquent mais avec un renouvellement récurrent. La liste du mobilier présent suit :

- 24 aires de pique-nique dans un état plutôt dégradé. L'évolution souhaitée serait de supprimer ces équipements au niveau des sites les moins fréquentés du massif.
- 113 bancs implantés pour la plupart dans les secteurs les plus fréquentés sont dans un état général plus ou moins dégradé. L'évolution voulue serait de remplacer les bancs dégradés dans les sites les plus fréquentés de la forêt.
- 134 barrières dont 20 sont dotées d'un accès PMR. Ces barrières sont dans un état général moyen à bon. L'évolution souhaitée serait d'augmenter la proportion des barrières avec accès PMR.
- 41 panneaux d'accueil/d'information pour le public dans un bon état. Seize grands panneaux, installés en 2009 sont disposés au niveau des entrées de forêt. Ils disposent d'un plan de la forêt et d'informations sur la gestion forestière ou sur les opérations de chasse prévues.
 - 111 panneaux/poteaux directionnels indicateurs aux carrefours.
 - 9 panneaux d'entrée de forêt en bon état général avec une volonté de mettre en valeur les entrées de la forêt.
 - 3 totems dans un état moyen à entretenir.
 - 4 kiosques et abris dans un état général dégradé à moyen. L'évolution voulue serait de remplacer ou supprimer les kiosques dégradés.

7-3-3- La propreté en forêt

(Données issues du bilan 2014 de l'ONF de la forêt de Saint-Germain-en-Laye)

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est très appréciée des populations citadines voisines puisqu'elle contribue, par ses espaces naturels, à la qualité de vie de nombreux franciliens. Cependant, certains visiteurs ne sont pas toujours respectueux envers ces lieux, où l'intégrité écologique et patrimoniale du massif devraient être protégées par l'ensemble des visiteurs. Ainsi, les sites les plus fréquentés de la forêt, comme l'étang du Corra par exemple, font l'objet d'un grand nombre d'actes d'incivilités avec notamment le dépôt de déchets.

Les types de déchets trouvés en forêt de Saint-Germain sont de toutes sortes :

- Détritus diffus (canettes, papiers...)
- Dépôts sauvages (dont amiante) :
 - Gravats,
 - Pneus,
 - Matériels électroménagers,
 - Déchets verts.

Malgré les efforts de l'ONF qui consacre 40 à 50 % de son budget pour la propreté de la forêt (premier poste de dépense de l'ONF en matière d'accueil), le massif reste, pour certains endroits, encore sale.

Chaque année, l'ONF ramasse 1600 tonnes de déchets dans les forêts d'Île-de-France ce qui représente un coût conséquent de 900 0000 euros.

8- Les aspects paysagers

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024 et du schéma d'accueil de Saint-Germain par l'ONF)

8-1- Les lisières de la forêt

Le contact entre le front urbain et la forêt est assez brutal dans la plupart des cas. En effet, les constructions ont été implantées directement en limite du mur périmétral, on n'observe ainsi aucune zone de transition entre ces deux milieux.

Cependant, la présence de quelques parcs forestiers à Poissy, Achères et Saint-Germain-en-Laye ainsi que la présence de la plaine de la jonction au sud et la plaine agricole d'Achères au nord offrent une transition moins brutale au niveau de la lisière et viennent nuancer le constat précédant.

Les lisières constituent donc l'essentiel des paysages de la forêt de Saint-Germain-en-Laye puisque ce massif, n'ayant pas un relief très marqué, les vues y sont de courtes portées. C'est par ces lisières que les visiteurs accèdent à la forêt et c'est à travers celle-ci également que le public se fait une première image du massif puisque c'est le seul type de paysage que le public voit de l'extérieur en regardant la forêt. Ils comprennent donc directement la constitution et l'ambiance de cet espace boisé.

Cet aspect paysager particulier présente des conditions écologiques propres et accueille à la fois des espèces faunistiques et floristiques des deux types de milieux ainsi que certaines espèces spécifiques à la lisière. Ces jonctions forêt-ville dans le massif de Saint-Germain-en-Laye sont donc des lieux sensibles dont le traitement doit faire l'objet de mesures de préservation.

Du fait de la position particulière du massif, ceinturé par l'urbanisation, la grande majorité des lisières de la forêt est en contact avec le milieu urbain. À l'exception, au nord du massif avec la plaine d'Achères et au sud, avec les vergers de Chambourcy et la plaine de la jonction.

• Les lisières extérieures :

Les lisières sur le front urbain en limite de massif sont présentes sur 32,5 km de long. Elles forment un rideau imperméable qui indique bien que leur traitement n'a pas été adapté à la proximité des habitations.

Le reste des lisières extérieures se trouvent au nord avec la plaine d'Achères, entre forêt et fleuve, et au sud au niveau de la plaine de la jonction. Ce point de liaison est étroit mais majeur entre les forêts domaniales de Saint-Germain-en-Laye et Marly-le-Roi. Il est donc très important de préserver cet espace afin de renforcer la qualité de ce corridor écologique et paysager.

• Les lisières intérieures :

Au niveau des lisières intérieures, les lisières en bordure des infrastructures ferroviaires et routières sont nombreuses avec notamment la RN184 qui coupe la forêt du nord au sud, les différentes RD et les voies ferrées qui représentent au total à elles seules un linéaire de 22,5 km.

Ce type de lisière est entretenu régulièrement notamment au sommet des talus des portions de voies de chemin de fer encaissées pour éviter que les branches d'arbres tombent sur les voies.

Ces infrastructures, leurs équipements connexes et leurs lisières sont la principale cause de fragmentation de la forêt de Saint Germain en Laye

La forêt de Saint-Germain est traversée également par de nombreuses routes forestières. Elles sont généralement étroites et moyennement fréquentées et sont bordées également de lisières en rideau où les branches d'arbres créent une voûte au-dessus des routes.

Ces routes sont vues comme un véritable patrimoine proche de Paris, idée d'une nature très présente en région parisienne qu'il faut conserver, vestiges d'anciens chasses royales.

Les lisières le long des sentiers de forêt assez étroits, empruntés le plus souvent par les promeneurs donnent à ces espaces une ambiance plus sombre. La tempête de 1999 a cependant permis d'ouvrir quelques-uns de ces milieux.

8-2- Les zones paysagères remarquables

- La terrasse et le rond royal :

La grande terrasse fut créée par Le Nôtre de 1668 à 1675. Longue de 2400 m et large de 30 m, elle constitue un espace paysager remarquable à 62 mètres au-dessus de la Seine. Cette terrasse, bordée de tilleuls, est entourée par la forêt de Saint-Germain-en-Laye d'un côté et d'une magnifique vue dégagée sur l'ouest de Paris de l'autre. Cet espace est actuellement renommé pour être un agréable lieu de promenade.

À l'extrémité, la Terrasse s'achève au « Rond Royal ». C'est une impressionnante pelouse circulaire entourée d'une rangée de tilleuls d'où l'on aperçoit le Château du Val, un ancien pavillon de chasse.

- Le pavillon de la Muette et ses alignements :

Ce pavillon classé monument historique, se situe en plein cœur de la forêt de Saint-Germain-en-Laye au nord-est du massif. L'alignement de marronniers qui soulignait la perspective du pavillon ainsi que les peuplements voisins ont été détruits pendant la tempête de 1999. Cet ancien relais de chasse était en voie de délabrement. Il a cependant été racheté et est maintenant en train d'être rénové.

- Le carrefour de la croix de Noailles :

Ce carrefour en étoile montre bien l'ancienne vocation de forêt royale de ce massif, où se trouvent la croix de Noailles (classée monument historique) ainsi qu'un chêne remarquable. Ce carrefour au paysage remarquable est cependant surfréquenté par l'affluence des voitures qui rendent difficile la lecture historique de ce lieu.

- L'alignement entre le château de Saint-Germain-en-Laye et la légion d'Honneur :

Cet alignement en drapeau est bien visible au niveau du premier tronçon le plus proche du château mais évolue vers une portion moins bien entretenue jusqu'à la légion d'honneur. La perspective entre le château et la légion d'honneur n'est donc pas bien visible.

- L'étang du Corra :

Cet étang est un milieu à grande valeur patrimoniale. C'est le lieu le plus fréquenté de la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Il renferme une grande variabilité d'espèces animales et végétales. Des sites naturels comme celui-ci sont devenus exceptionnels en Île-de-France puisqu'ils sont les derniers refuges des espèces propres aux milieux humides.

- La prairie de la route du pavillon Chinois :

Depuis la tempête de 1999, la route du pavillon Chinois est fermée à la circulation. Cette route est bordée d'une lisière sombre qui aboutit sur un espace ouvert de pelouse.

- Le gazoduc :

Deux canalisations de gaz sont enterrées en plein milieu de la forêt et traversent le massif du nord au sud. Le passage souterrain du gaz est marqué en surface par une bande d'une quarantaine de mètres de large qui traverse la forêt.

8-3- Les principaux points noirs paysagers du massif

• Le parking de la gare d'Achères Grand Cormier :

Ce parking, situé sous le pont de la RN184 est un lieu délaissé et peu engageant. Les limites foncières entre les propriétaires (SNCF / ONF) sont de plus imprécises au niveau de ces emprises. Une réflexion approfondie et concertée de l'ensemble des gestionnaires est nécessaire pour requalifier cet espace délaissé.

• La piscine de Saint-Germain-en-Laye :

Elle se situe au sud du massif. Les alentours de cette piscine sont très urbanisés bien que cette piscine soit située en pleine forêt. L'évolution souhaitée serait de reboiser les espaces autour de la piscine pour restaurer une ambiance forestière.

• Les lisières routières :

Les grands axes routiers, bordés de lisières, traversant le massif de Saint-Germain comme la RN 184 qui coupe la forêt en deux du nord au sud constituent aujourd'hui de véritables barrières infranchissables.

• Les incidences de la surfréquentation :

La surfréquentation est également vue comme un point noir :

- au niveau des principaux carrefours en forêt (carrefour de la Croix de Noailles) avec des problèmes de raccordement et d'étranglement à certains endroits.
- au niveau de la propreté en forêt. La présence de déchets en forêt est un fléau pour les sites les plus fréquentés puisque, outre les pollutions visuelles, les déchets abandonnés dans la nature causent de véritables dangers pour les espaces naturels, la faune et la flore.
- des espaces naturels saturés et fragilisés par les piétinements des visiteurs qui remettent en cause la présence d'une variabilité d'espèces faunistiques et floristiques importantes.

9- Les sujétions spéciales imposées à la forêt

9-1- L'environnement urbain

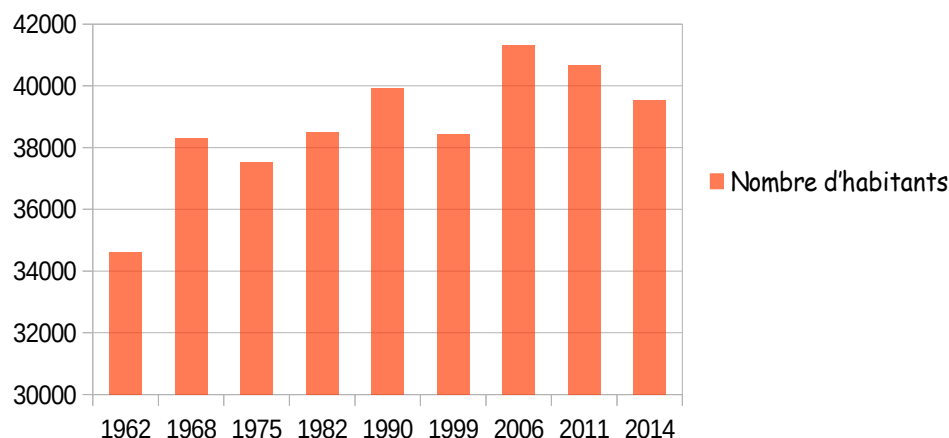
Le massif de Saint-Germain-en-Laye est un massif naturel presque totalement ceinturé par l'urbanisation grandissante. Les communes aux alentours de la forêt de ce massif sont pour la plupart de grande taille :

| <u>Commune</u> | <u>Population de référence en 1999</u> | <u>Population en 2014</u> | <u>Evolution de la population avec la date de référence</u> |
|-----------------------|--|---------------------------|---|
| Maisons-Laffitte | 22258 | 24251 | 8,95% |
| Le Mesnil-Le-Roi | 6250 | 6484 | 3,74% |
| Saint-Germain-en-Laye | 40160 | 41258 | 2,73% |
| Chambourcy | 5153 | 5941 | 15,29% |
| Poissy | 36101 | 37412 | 3,63% |
| Achères | 19032 | 21111 | 10,92% |

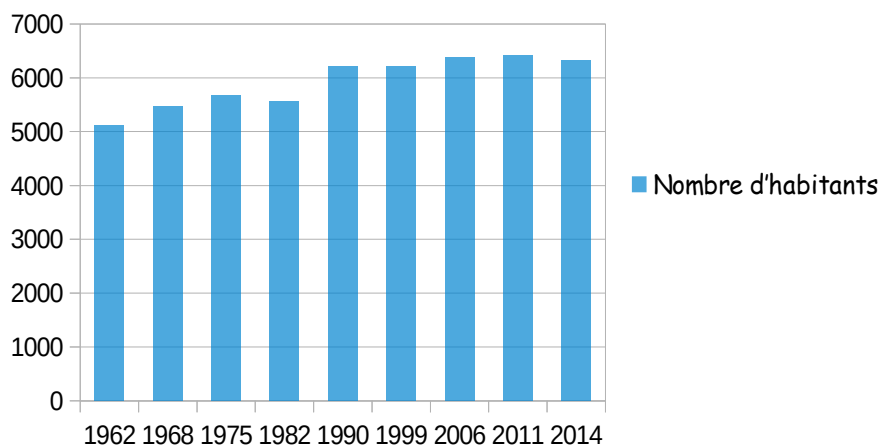
De plus, les communes du Pecq ou de Conflans-Sainte-Honorine n'ont pas de contact direct avec la forêt mais y ont un accès très facile.

Evolution de la population des communes concernées par le classement :

Evolution du nombre d'habitants de Saint-Germain-en-Laye de 1962 à 2014



Evolution du nombre d'habitants du Mesnil-le-Roi de 1962 à 2014



La population est en hausse de 1962 à 2011 puis en légère baisse de 2011 à 2014 pour les deux communes.

9-2- La fréquentation humaine

Dès le milieu du XIX^e siècle, la révolution industrielle se manifeste par l'implantation de nombreuses voies ferrées qui permettent de desservir rapidement la commune de Saint-Germain-en-Laye. C'est alors la première ville à être reliée à Paris par des voies de chemins de fer. Ce massif recevait donc à l'époque la visite dominicale des Parisiens les plus aisés. C'est au début du XX^e siècle que les classes moyennes ont accès au plaisir des balades en forêt.

Du fait de l'augmentation de la population en Île-de-France, la fréquentation de la forêt a très nettement augmenté depuis trente ans. La fréquence des visites en forêt s'est également intensifiée. Ainsi, sur l'ensemble des franciliens, quels que soient le mode de vie, l'âge ou la catégorie sociale, 80 % disent aimer les promenades en forêt.

La forêt de Saint-Germain-en-Laye est la troisième forêt la plus attractive d'Île-de-France et est visitée par 2 à 3 millions de personnes par an.

• Profil du public

→ Provenance :

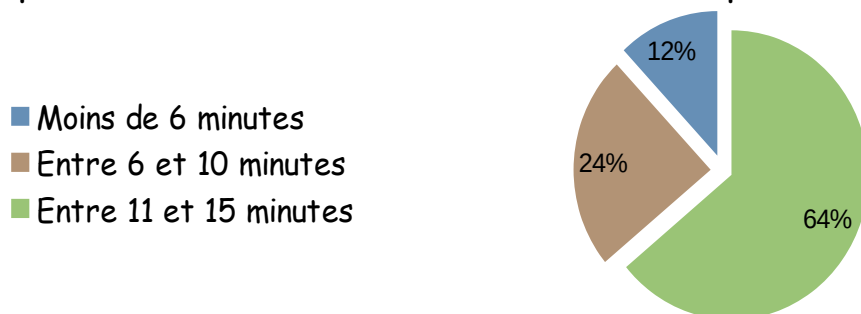
Les visiteurs de la forêt de Saint-Germain-en-Laye sont, pour une grande majorité, des visiteurs de proximité.

Procès verbal d'état des lieux

En effet, selon les résultats du bureau d'étude « Athlane » en 2009, un tiers des visiteurs proviennent des Yvelines et les deux tiers des visiteurs de la forêt proviennent des trois départements aux alentours : Yvelines, Hauts de Seine et Val d'Oise.

→ Pour 50 % dans les Yvelines, 29 % dans les Hauts de Seine et 21 % dans le Val d'Oise : 64 % des visiteurs habitent entre 11 et 15 minutes de la forêt en voiture.

Répartition des visiteurs en fonction de la proximité à la forêt (en voiture)



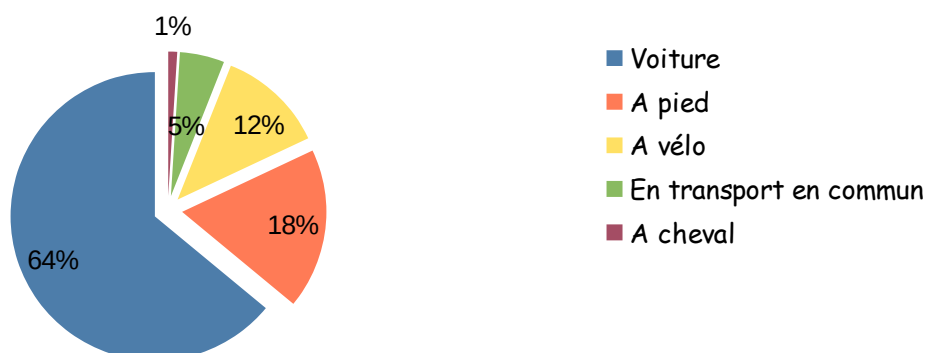
De plus, selon la même étude, la forêt serait relativement plus fréquentée :

- Par les hommes que par les femmes,
- Par les personnes de 35 ans et plus,
- Par les inactifs,
- Par les foyers n'ayant pas d'enfants de moins de 15 ans.

→ **Mode d'accès :**

Les visiteurs de la forêt de Saint-Germain-en-Laye accèdent au massif par tous types de moyens. La majorité des personnes y viennent en voiture, cependant, 30 % des personnes accèdent à la forêt à pied ou à vélo ce qui montre bien la proximité des visiteurs au massif.

Les différents modes d'accès à la forêt de Saint-Germain-en-Laye



Procès verbal d'état des lieux

→ Répartition temporelle des visites :

La fréquentation de semaine est une fréquentation de proximité où les deux activités principales sont le jogging et la promenade du chien.

La répartition des visites de la forêt est résumée dans le tableau suivant :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| Répartition des visites | 5,2% | 6,6% | 11% | 8,9% | 5,7% | 18,8% | 43,8% |

On remarque principalement deux pics de fréquentation : le mercredi et le week-end (principalement le dimanche) où les promenades en famille sont très présentes.

Cette fréquentation très importante est par ailleurs inégalement répartie sur l'ensemble de l'année, le nombre de visiteurs est plus important à certaines périodes comme à l'approche des beaux jours au printemps ou pour le ramassage des champignons en automne. La période de fréquentation la plus creuse se situe entre décembre et février.

Suivant l'évolution de la fréquentation du public dans les forêts d'Île-de-France, on constate globalement certains faits :

- L'augmentation des cyclistes et des VTTistes ainsi que des rollers, qui est fortement dû à la fermeture de certaines routes forestières.

- Une diminution de l'utilisation des équipements (aires de pique-nique) qui est principalement liée à la baisse du nombre de visites « familiales ».

- Une augmentation de la pratique du jogging en semaine.

- Une forte diminution de la présence de moto-verte en sous bois.

• Répartition spatiale

Au sein même de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, la fréquentation n'est pas également répartie sur l'ensemble du massif et se concentre au niveau des sites attractifs et de divers équipements :

- Les routes goudronnées et routes forestières, qui sont très praticables pour les usagers de la forêt et permettent d'accéder facilement au cœur de la forêt.

- Les quatre parcs forestiers (parc de la Charmille, parc du Champ Millet, parc de la Charmeriaie, parc du Chêne feuillu) qui sont situés à côté des grandes villes en lisière de forêt. Ces parcs sont très fréquentés des visiteurs puisqu'ils possèdent de nombreux

équipements d'accueil du public (aires de pique-nique, tables, équipements sportifs)

- Les pistes cavalières où le sol naturellement sableux est très favorable à la pratique de cette activité.

- Le site de l'étang du Corra qui bénéficie de nombreuses structures d'accueil du public comme une école de voile, un parking, une aire de pique-nique, un abri, des grandes pelouses, un chemin de promenade. Les personnes venant sur ce lieu sont principalement des visiteurs de proximité qui profitent de cet espace naturel pour pratiquer la promenade, le VTT ou le jogging.

- La Fête des Loges. C'est une des plus anciennes fêtes foraines de France qui a lieu chaque année depuis 1652 et dure un mois et demi (de fin juin à mi-août). Cette fête se tient sur l'esplanade des loges (site de 7 ha) en plein milieu de la forêt et attire chaque année plus de 2 millions de visiteurs.

Malgré une activité de la fête des loges qui dure un peu moins de deux mois, ce terrain est occupé au total un peu plus de 3 mois dans l'année du fait du montage et démontage des manèges et ceci pour la bonne installation des forains.

De plus, au-delà de l'emprise de cette activité sur le sol appartenant à l'État, l'ONF ouvre des routes forestières pour le passage des forains et des habitants afin de permettre le bon déroulement de cette fête et de désencombrer certaines routes.

Ces voies ouvertes à la circulation par l'ONF servent également de voies de secours en cas de problèmes sur la fête.

La carte de la sensibilité paysagère du massif boisé de Saint-Germain-en-Laye est jointe en annexe 9 à la carte 8.

9-3- Les concessions

La forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye comporte actuellement 279 concessions pour une surface totale d'un peu moins de 150 hectares. Les principales concessions sont répertoriées par type suivant la liste suivante :

- Les équipements sportifs : golf (75 ha), hippodrome (47 ha),
- La fête des loges (7 ha),
- Location des terrains du tour d'échelle et existence de portes, accès, droits de passage en forêt,
- Les lignes téléphoniques (environ 30 km),
- Les lignes électriques (environ 10 km),
- Les canalisations d'eau (environ 20 km),
- Les canalisations de gaz (environ 15 km dont une partie est enterrée),
- Deux restaurants,
- Autres concessions (parkings, bâtiments, carrière équestre).

Les concessions qui ont vocation à être classées sont les concessions compatibles avec la procédure de classement qui n'entraînent pas d'impacts directs sur la forêt.

À l'inverse, les concessions qui ont vocation à être renouvelées et qui sont incompatibles avec le classement devront être exclues du périmètre (partie bâtie du golf, hippodrome, fête des loges...)

- Mur d'enceinte et concessions du tour d'échelle

Le mur d'enceinte est un élément historique remarquable qui entoure la majeure partie de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye. Cependant, il ne constitue pas la limite de propriété. Conformément à l'usage de l'époque, il a été construit en retrait du périmètre de la propriété royale pour permettre aux ouvriers de l'entretenir. Cette bande de terrain extérieure au mur est donc la propriété de l'État et est appelée « tour d'échelle », sa largeur peut varier de 1 à 4 mètres. Il est souvent concédé aux riverains en échange de l'entretien de ce mur. Il a totalement disparu au sud de la forêt sur environ 750 mètres. Il subsiste partout ailleurs, pour un tiers de sa longueur qui est en bon état et pour les deux autres tiers, plus ou moins éboulé.

Les concessions du tour d'échelle sont les concessions les plus nombreuses en forêt de Saint-Germain-en-Laye et se situent environ sur un périmètre de 2,80 m au-delà du mur d'enceinte de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Ces concessions du tour d'échelle sont donc pour la plupart des petits jardins situés derrière le mur d'enceinte de la forêt qui sont concédés aux propriétaires du terrain derrière le mur pour l'entretien et la conservation en bon état de ce mur d'enceinte. Cette conservation du mur d'enceinte comprend la consolidation, la reconstruction en cas d'écroulement et sa remise à l'état initial afin que cet élément historique remarquable reste uniforme tout autour de la forêt. Ainsi chaque concessionnaire d'une partie du mur doit le protéger pour garder cette même unité historique tout au long du mur.

Le tableau des concessions du massif boisé de Saint-Germain-en-Laye est présenté en annexe 6 ainsi que la carte des concessions en annexe 9 à la carte 9.

9-4- Le foncier

La propriété foncière de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, quasi exclusivement du domaine privé de l'État, n'est pas précisément établie au plan cadastral

En effet, le bornage à l'intérieur de la forêt de Saint-Germain-en-Laye entre les emprises d'infrastructures (routes nationales, routes départementales, routes communales, voies ferrées) et les emprises du Ministère de l'agriculture et l'alimentation n'a pas été réalisé. Les limites de ces parcelles domaniales et leurs contenances cadastrales n'ont jamais été clairement établies sur le terrain par l'établissement d'un dossier de délimitation-bornage. Le cadastre actuel n'est ainsi pas à jour puisque les parcelles cadastrales appartenant à l'État situées en limite avec d'autres propriétaires sont actuellement inexactes. Il s'agit pour cette forêt de rectifier ces documents cadastraux afin de délimiter et préciser le périmètre de la future forêt de protection.

9-5- Les captages d'eau potable

Plusieurs lieux de captages d'eau potable se situent dans le massif de Saint-Germain-en-Laye :

- Le forage d'Achères,
- Le forage de Montsouris-Achères qui bénéficie d'un périmètre de protection,
- Le forage de la SNCF,

Autour de ces captages d'eau potable, il y a un périmètre de protection à l'intérieur duquel les activités sont réglementées.

9-6- La régulation de la faune sauvage

(Données issues de l'aménagement forestier, ONF 2005-2024)

9-6-1- Historique

La gestion cynégétique de la forêt de Saint-Germain-en-Laye était très réputée jusqu'au XIX^e siècle, qui était à l'origine réservée aux chasses royales. Cependant, l'activité cynégétique actuelle ne correspond plus à ce qu'elle était auparavant.

Jusqu'en 1870, la chasse à courre était très pratiquée puisqu'elle était favorisée par la création de nombreuses infrastructures comme le pavillon de la Muette, la Croix de Noailles et la Faisanderie. Les dernières locations de chasse s'arrêtent en 1920. Des battues de destruction de lapins et de renards sont uniquement pratiquées en fonction des besoins.

9-6-2- Réguler la faune par la chasse, une nécessité

• Lapin de garenne :

Jusqu'en 1995, le nombre de lapins tués était d'environ 500 animaux par an puis de 100 lapins par an à la fin des années 1990.

• Sanglier :

Depuis la tempête de 1999, la population de sangliers dans le massif de Saint-Germain-en-Laye a considérablement augmentée créant ainsi un enjeu majeur à double titre :

- pour la sécurité publique aux abords des axes routiers : collisions fréquentes sur les infrastructures routières à l'intérieur de ce massif périurbain très fréquenté.

- par les dégâts causés en périphérie du massif aux particuliers et aux cultures agricoles.

A noter les dernières données sur le nombre de collisions (source police) :

2013 : 13 soit 9 sangliers et 4 chevreuils

2014 : 17 soit 14 sangliers et 3 chevreuils

2015 : 28 soit 21 sangliers et 7 chevreuils

En sus des enjeux en matière de sécurité des biens et des personnes, un trop grand nombre d'animaux provoquent une pression importante sur les régénérations naturelles et les plantations. L'activité cynégétique est indispensable pour atteindre un meilleur équilibre sylvo-cynégétique et maintenir un nombre d'animaux compatible avec la dynamique forestière.

Les sangliers dont la population a augmenté depuis la tempête de 1999 ont fait l'objet de chasses en battues à partir de la saison 2002/2003. En 2003, la population est estimée à 150 animaux situés principalement dans la moitié sud de la forêt.

Procès verbal d'état des lieux

L'évolution des populations de sanglier et des prélèvements malgré l'augmentation du nombre de battues a été très rapide dès les premières saisons :

Battues de sangliers

| Saison | Nombre de battues | Résultats (sangliers tués) |
|-----------|-------------------|-----------------------------|
| 2002/2003 | 2 | 19 |
| 2003/2004 | 5 | 39 |
| 2004/2005 | 8 | 210 |
| 2005/2006 | 8 | 130 |
| 2006/2007 | 8 | 128 |
| 2007/2008 | 8 | 138 |
| 2008/2009 | 8 | 179 |
| 2009/2010 | 10 | 194 |
| 2010/2011 | 9 | 129 |
| 2011/2012 | 8 | 94 |
| 2012/2013 | 9 | 93 |
| 2013/2014 | 8 | 106 |
| 2014/2015 | 8 | 150 |
| 2015/2016 | 6 | 86 |
| 2016/2017 | 10 | 164 |

Les chasses ne sont pas louées. Compte tenu de la fréquentation du massif et de la circulation sur les différentes routes publiques le traversant, elles sont organisées dans le cadre de battues administratives, sous la direction de l'ONF, avec la participation de la louterie, de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage mais également des services de la DDT, de la DiRIF, du Conseil départemental de la mairie de Saint-Germain-en-Laye et des services de police nationale et municipale pour assurer des conditions de sécurité optimales sur le réseau routier.

Les modalités ont été progressivement adaptées pour assurer la sécurité des interventions et permettre la réalisation des objectifs de prélèvement.

La neutralisation de battues pour des raisons climatiques ou de disponibilité des moyens pour assurer la sécurité sur les routes en 2015/2016, avec un bilan de 86 sangliers, ont montré la nécessité d'améliorer la coordination des moyens pour assurer :

- la réalisation d'un programme de 10 journées de battues/saison
- le prélèvement maximal pour ramener le niveau des populations au plus bas possible et diminuer le nombre de collisions sur les routes.

• Chevreuil :

Dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, les chevreuils sont également en augmentation. Ainsi, parallèlement aux opérations de régulation de sangliers, il est décidé de contrôler la population de chevreuils présente. En 2004, une première demande de plan de chasse est faite pour 12 animaux.

Lors de la dernière saison 2016/2017 le plan de chasse a été porté à 35 animaux attribués pour 27 chevreuils réalisés.

Le plan de chasse est réalisé à l'occasion de battues de sangliers puisqu'il n'y a pas de battues spécialement dédiées au chevreuil. De plus, on observe un phénomène de mortalité anormale du chevreuil en forêt de Saint-Germain-en-Laye qui pourrait être la cause d'une sur-densité de ces animaux dans le massif.

Pour la campagne 2017/2018, le plan de chasse a été porté à 40 chevreuils.

La régulation des populations de sangliers et de chevreuils est donc une nécessité tant pour la sécurité des biens et des personnes que pour le massif puisqu'elle permet de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers.

9-7- Les infrastructures

9-7-1 Les infrastructures routières

La forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye est traversée par de nombreuses routes nationales, départementales ou communales qui viennent scinder ce massif boisé en plusieurs parties (cf annexe n°9 carte n°7 des infrastructures) :

- Route nationale :

La N 184 relie Saint-Germain-en-Laye à l'autoroute A 15 et traverse la forêt du nord au sud sur une longueur totale de 9,3 km.

- Routes départementales :

-D 190 : cette route rejoint Le Pecq à Limay sur longueur de 45 km et coupe la forêt au sud-ouest du massif sur une longueur de 2,7 km environ.

-D 157 : cette départementale coupe la forêt au sud-est sur une longueur de 2,1 km environ et relie Maisons-Laffitte à Saint-Germain-en-Laye.

-D 308 : elle relie Houilles à Poissy sur une longueur de 14 km environ et traverse le massif de Saint-Germain-en-Laye d'est en ouest sur une longueur de 5 km environ.

-D 284 : elle rejoint Saint-Germain-en-Laye au camp des loges et coupe la forêt sur une longueur de 2,4 km environ.

- Autoroute :

La A 14 , d'une longueur de 21 km relie La Défense à Orgeval. Afin de ne pas augmenter la circulation automobile dans la forêt, l'autoroute passe sous le massif et est enterrée sur une longueur de 1500 m. Seule une petite portion de 200 m environ n'est pas enterrée et enlève 2 ha de forêt.

9-7-2 Les gares et voies ferrées

- Gare de triage d'Achères :

Cette gare est située au nord du massif de Saint-Germain-en-Laye en plein cœur de la forêt, son emprise sur le massif est de 100 ha.

La gare est traversée notamment par :

→ La ligne ferroviaire de Paris-Saint-Lazare au Havre.

→ La ligne ferroviaire d'Achères à Pontoise.

- Gare de Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture :

Cette gare est située au sud de la forêt de Saint-Germain-en-Laye le long de la nationale 184. Elle est desservie par les trains de la Grande ceinture Ouest qui permettent la

desserte du quartier de la grande ceinture qui est lui résidentiel.

- Gare de Poissy-Grande Ceinture :

Elle se situe dans le sud-ouest du massif de Saint-Germain-en-Laye et relie Versailles à Achères. La construction de cette gare a contribué à une emprise d'une centaine d'hectares sur la forêt.

• Extension du réseau ferré :

- TGO phase 1 (Ligne Tram 13 Express) :

La tangentielle ouest (TGO) est un projet de tram-train reliant Saint-Cyr-l'École à la gare de Saint-Germain-en-Laye RER et devrait permettre à terme de transporter 9 à 10 millions de voyageurs par an entre Saint-Cyr et Achères. Le projet consiste à prolonger la grande ceinture ouest (GCO). Le tracé s'étend sur 18,8 km et traverse 7 communes : Saint Cyr l'École, Versailles, Bailly, Noisy le Roi, L'Étang-la Ville, Mareil Marly et Saint-Germain-en-Laye.

La station à Saint Germain en Laye permet d'assurer une correspondance avec le RER A. Celle de Saint Cyr RER constitue l'autre terminus au sud de la ligne et permet la correspondance entre la TGO et les lignes Transilien N (Montparnasse), Transilien U (La Défense), le RER C et les lignes locales de bus.

- TGO phase 2 (Ligne Tram 13Express) :

La phase 2 du projet de la TGO constitue un prolongement de la Grande Ceinture Ouest depuis Saint-Germain Grande Ceinture jusqu'à Achères-Ville RER. Ce tronçon a fait l'objet d'une enquête publique complémentaire pour une variante du tracé initial qui prend en compte les observations formulées lors de l'enquête publique initiale en 2014 pour une desserte de la ville de Poissy.

- LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie):

Le projet de la LNPN qui reliera Paris à la Normandie prévoit de passer en forêt de Saint-Germain. Afin d'éviter les forts enjeux en surface, il est prévu de réaliser une infrastructure souterraine, entre Nanterre et le secteur d'émergence de Villennes-sur-Seine. Il restera nécessaire d'implanter des accès de secours en surface en cas d'incendie et dans ce cadre il a été envisagé de réaliser un tunnel bitube pour limiter le nombre d'émergences en forêt. A partir de deux emplacements potentiels projetés, un seul puits de secours sera retenu qui impacterait la forêt de Saint-Germain sur une surface de 3000 m² en phase travaux, réduite à 500 m² en surface définitive.

10- Les mesures actuelles de protection

10-1- Les documents d'urbanisme

10-1-1 A l'échelle régionale et supra communale : le SDRIF

Le SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France) est un document d'urbanisme à l'échelle régionale et s'applique à l'ensemble de la région Île-de-France. Il a pour rôle de poser un cadre pour une meilleure organisation spatiale, sociale et économique de la région Île-de-France afin d'aboutir à une gestion durable des territoires.

Le SDRIF pour la période 1994-2013 indiquait déjà que le classement en « forêt de protection » des massifs les plus exposés (comme celui de Saint-Germain-en-laye) sera poursuivi afin d'assurer leur conservation et leur protection comme composante du patrimoine régional, voire national.

Le SDRIF actuel de 2013 pour la période 2013-2030 confirme la protection des espaces agricoles, boisés, naturels et des espaces en eau qui contribuent de façon décisive à la richesse et à l'attractivité de la région Île-de-France.

10-1-2- A l'échelle communale : les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Les PLU ont pour objectif de définir les grandes orientations d'aménagement du territoire ainsi que l'utilisation d'un sol d'une commune.

Les espaces boisés qui ont vocation à être classés sont les bois, les forêts, les parcs à conserver, à protéger ou à créer ainsi que des arbres isolés, des haies ou bien des plantations d'alignement. Ainsi, d'après les art. L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme :

- Le classement en EBC interdit tout changement d'affectation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

- Tout défrichement ou tout autres modes d'utilisation du sol sont interdits de droit.
- L'enlèvement des chablis, et arbres morts est autorisé.
- Toute coupe ou abattage d'arbres est soumis à autorisation.

Cette volonté de vouloir protéger cette forêt périurbaine s'est traduit au niveau local par le classement en espace boisé classé (EBC) de la totalité de la forêt au PLU de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Cette protection des forêts en EBC est un statut plus faible qu'un classement en forêt de protection. Contrairement au statut de forêt de protection, une simple révision du PLU peut suffire au déclassement des EBC.

10-2- Les zones de protection patrimoniales et naturelles

10-2-1- Les sites classés et inscrits

Le patrimoine historique du massif de Saint-Germain-en-Laye est actuellement protégé puisque la majeure partie de ce patrimoine est actuellement classé en « sites classés » ou « sites inscrits ». L'objectif et l'intérêt de classement ou de l'inscription d'un site étant de le conserver et de le préserver de toutes atteintes graves.

À compter du classement ou de l'inscription d'un site, tous travaux susceptibles de modifier son aspect ou son état sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites ou du préfet du département. Ce contrôle s'effectue sous la forme d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration. Ainsi, lorsqu'un massif boisé se trouve inclus dans un site, tout défrichement ou coupe le concernant est soumis à la même démarche.

⇒ Les sites classés :

- Le pavillon de la Muette,
- Le pavillon de Noailles,
- La croix de Noailles,
- La plaine de la Jonction,
- Le Château de Saint-Germain-en-Laye,
- Les terrasses du château,
- Le Rond royal,
- Le Château du Val.

⇒ Les sites inscrits :

- La Croix Saint-Simon,
- La croix pucelle,
- Les caves et la porte du Nord,
- L'église du Mesnil-Le-Roi.

10-2-2- Les monuments historiques

La loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques (classés et inscrits) instaure un périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments.

La liste du patrimoine protégé au titre des monuments historiques sur les communes du massif de Saint-Germain-en-Laye est jointe en annexe 7.

Que ces monuments historiques soient situés directement au sein de la forêt ou bien dans les villes aux alentours, ils forment avec le massif forestier de Saint-Germain-en-Laye un

patrimoine paysager, culturel et historique à protéger.

L'ensemble de la richesse culturelle présente dans le massif de Saint-Germain-en-Laye est présentée dans la liste ci-dessous :

◇ Les croix :

Les croix sont des monuments qui étaient à l'origine destinés à commémorer des événements. Aujourd'hui, elles sont devenues des repères et même des étapes pour les promenades en forêt de Saint-Germain-en-Laye.

• La croix pucelle :

Cette croix est le vestige visible le plus ancien de la forêt actuelle de Saint-Germain-en-Laye. Elle fut édiflée en 1456 par le comte de Dunois en souvenir de Jeanne d'Arc et fut renversée en 1793. Elle a été longtemps enfouie et ne fut reconstituée qu'en 1850.

• La croix Saint Simon :

Cette croix fut édiflée le 7 mai 1635 par le duc de Saint-Simon, gouverneur des parcs et forêts et du Pont de Poissy. Elle fut érigée en l'honneur de Louis XIII et détruite en 1793 pendant la révolution, puis rétablie partiellement en 1836 par Louis Philippe I^{er}. En 1957, cette croix a été restaurée et porte aujourd'hui son inscription en dessous qui était à l'origine sur le pilier de la croix.

• La croix de Noailles :

Cette grande colonne surmontée d'une croix a été érigée en 1751 par le duc Maurice de Noailles, qui était le gouverneur de Saint-Germain et fut également brisée en 1793 car l'assemblée municipale de "Montagne du Bon Air" (le nom révolutionnaire de Saint-Germain) décide de détruire toutes les croix de la commune. Ce n'est qu'en 1953 que le monument fut enfin restauré.

• La croix Dauphine :

Cette croix fut à l'origine mise en place en 1540 par Henri II encore Dauphin du roi. Elle est aujourd'hui remplacée par une croix en fonte.

• La croix de Berry :

Cette croix, similaire à la croix Dauphine, fut également implantée en 1540 par Henri II en l'honneur de sa sœur, Marguerite de France, duchesse de Berry.

◇ Les oratoires :

Le sentier des oratoires fut rénové et balisé par l'Association des amis de la forêt. Ce sentier relie toutes les croix et les oratoires implantés à différentes époques dans la forêt et permet la visite de ces petits monuments témoins de notre passé.

◇ Le pavillon de la Muette :

Ce pavillon fut en premier lieu le château de François Ier, qui fut construit par l'architecte Pierre Chambiges. Ce bâtiment fut détruit en 1666. Sur les ruines de cet ancien château, Louis XV fit construire de 1764 à 1775 un pavillon de chasse de dimensions plus petites par l'architecte Ange-Jacques Gabriel. Il tiendra son rôle de rendez-vous de chasse jusqu'à la fin du règne de Napoléon III. Il est ensuite affecté à l'adjudication du lot de chasse jusqu'à la première guerre mondiale.

En 1921, il est classé au titre des monuments historiques.

Jusqu'en 2014, il était propriété de l'État et géré par l'ONF. Il est vendu depuis et sa restauration a commencé depuis début 2015.

◇ La Faisanderie :

Ce bâtiment construit sur l'emplacement du village de Vignoles était un rendez-vous de chasse du prince de Vendôme sous Louis XIII. Jusqu'à la fin des chasses royales ou impériales, le lieu abritera un important centre d'élevage de faisans.

◇ Les routes et étoiles :

Au XVI et XVII^e siècle, de nombreuses allées se rejoignant en étoiles ont été construites afin de faciliter la chasse à courre. La longueur de ce réseau serait de 1520 km pour 91 routes et 87 étoiles.

◇ Les murs d'enceinte et les portes :

C'est Henri II qui entreprit la construction d'un mur périmétral de 34 km avec son chemin d'accès extérieur, le « tour d'échelle », terrain encore domanial à l'heure actuelle.

En 1805, Napoléon I^{er} reprit la construction du mur d'enceinte clôturant la forêt. L'accès au massif se faisait par des portes dont certaines sont aujourd'hui classées au titre des monuments historiques :

- Porte de Diane,
- Porte de Fromainville,
- Porte de Sainte-Hélène,
- Porte des Pétrons,
- Porte Blanche,
- Porte de Maison,
- Porte du Buisson,
- Porte Richard,
- Porte de Chambourcy.

La carte des servitudes de la forêt de Saint-Germain-en-Laye est jointe en annexe 10.

10-3- La réglementation forestière

10-3-1 Massif domanial

Après avoir fait un état des lieux des peuplements forestiers de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, l'ONF a constaté des dépérissements importants qui ont affecté les peuplements de hêtre et de chêne du massif. L'aménagement 2005-2024 n'étant plus adapté à la situation actuelle de la forêt, l'ONF a modifié son document d'aménagement pour la période 2016-2024, approuvé en 2017.

L'arrêté approuvant le nouvel aménagement forestier de l'ONF pour la période 2016-2024 est joint en annexe 8.

10-3-2- Forêts privées

Hormis 3 parcelles situées au sein du massif, la forêt privée ne représente que quelques îlots pour un total d'environ 4 hectares situés derrière le mur d'enceinte de la forêt domaniale sur le territoire de la commune du Mesnil-le-Roi.

Ces petites parcelles boisées ne sont soumises à aucune obligation réglementaire de gestion forestière puisque le seuil de surface obligeant les propriétés privées à l'établissement d'un document de gestion durable est fixé à 25 ha.

Au plan réglementaire, les bois et forêts des particuliers sont soumis à autorisation préfectorale pour toute coupe de plus d'un hectare prélevant plus de la moitié des arbres de futaie.

Par ailleurs, aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher ses bois ou de mettre fin à la destruction forestière de ses terrains sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative. Sont exonérés de l'autorisation de défrichement : les bois de moins d'un hectare d'un seul tenant, les jeunes bois pendant les 30 premières années après leur semis ou plantation, les parcs ou jardins clos attenants à une habitation principale lorsque l'étendue close est inférieure à 10 ha.

A noter que le classement en EBC au PLU de la commune interdit tout défrichement. Toutefois cette servitude peut être rediscutée à l'occasion d'une révision du document d'urbanisme.

11- Conclusion

Le massif de Saint-Germain-en-Laye possède toutes les caractéristiques pour être qualifié de forêt périurbaine. En effet, du fait de sa situation particulière ceinturé par la ville et de sa fonction d'espace récréatif, ce massif boisé aux portes de la capitale présente à la fois un patrimoine naturel, historique et paysager unique qu'il convient de conserver et de protéger.

Malgré les protections existantes, les projets d'infrastructures au niveau de ce massif boisé présentent un risque important de poursuite du « grignotage » et de compartimentage incompatible avec le fonctionnement écologique et l'équilibre du massif et rendent son classement en forêt de protection nécessaire.

Ce classement en forêt de protection semble ainsi être le meilleur moyen de réguler la fréquentation de ce lieu et d'éviter son défrichement pour le bien-être des populations mais aussi afin de protéger l'intégrité de cette forêt déjà très fragilisée.

C'est notamment cette prise de conscience qui a permis de prévoir le classement en forêt de protection de cette forêt périurbaine et qui a conduit le préfet des Yvelines à relancer en février 2017 la procédure qui avait été interrompue depuis 2009 en absence de visibilité sur les grands projets.

12- Annexes

Annexe n°1 Les espèces végétales remarquables

Annexe n°2 Les espèces animales remarquables

Annexe n°3 Liste des espèces végétales remarquables observées dans les trois ZNIEFF du massif de Saint-Germain-en-Laye.

Annexe n°4 Liste des espèces animales remarquables observées dans les trois ZNIEFF du massif de Saint-Germain-en-Laye.

Annexe n°5 Les fiches des trois ZNIEFF incluses dans le périmètre de la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Annexe n°6 Liste des concessions en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

Annexe n°7 Liste des monuments historiques protégés sur le territoire des communes concernées par le classement.

Annexe n°8 Arrêté approuvant le nouvel aménagement forestier de l'ONF pour la période 2016-2024.

Annexe n°9 Cartes

Procès verbal d'état des lieux

Annexe n°1 Liste des espèces végétales remarquables (issue de l'aménagement 2005-2024 de l'ONF)

| Espèce | Statut | Degré de rareté | Localisation forestière | Dernières observation | Données autoécologiques - Recommandations de gestion |
|-------------------------------|--------|-----------------|-------------------------|-----------------------|---|
| <i>Armeria arenaria</i> | | AR | Ancien champ de tir | 1993 | Pelouse sableuse calcaire |
| <i>Capsella rubella</i> | | AR | Étang du Corra | 1995 | Friche, bord de chemin |
| <i>Carex praecox</i> | Z | RRR | Ancien champ de tir | 1993 | Pelouse sableuse calcaire |
| <i>Chondrilla juncea</i> | Z | AR | Ancien champ de tir | 1993 | Friche sur sable ou limons sableux |
| <i>Crassula tillea</i> | | RR | Ancien champ de tir | 1993 | Sables humides plus ou moins ombragés |
| <i>Cynoglossum officinale</i> | | R | Étang du Corra | 1995 | Calciphile de friche, bord de chemin, déblais |
| <i>Doronicum plantagineum</i> | | R | | 1999 | Bois frais, haies |
| <i>Epipactis purpurata</i> | PR+Z | R | | 1995 | Mésophile, sciaphile - conserver un couvert frais |
| <i>Koeleria macrantha</i> | | AR | Ancien champ de tir | 1993 | Pelouse sèche sur calcaire ou sable calcarifère |
| <i>Leonorus cardiaca</i> | | R | Étang du Corra | 1995 | Nitrophile, rudérale |
| <i>Lepidium heterophyllum</i> | Z | RRR | Ancien champ de tir | 1993 | Pelouse sableuse calcaire - seule station d'Île-de-France |
| <i>Medicago minima</i> | | AR | Ancien champ de tir | 1993 | Pelouse sur calcaire ou sable calcarifère |
| <i>Mibora minima</i> | | AR | Ancien champ de tir | 1993 | Sols sablonneux décalcifiés |
| <i>Silene dioïca</i> | | AR | Étang du Corra | 1995 | Bois humides, lisières forestières sur sol frais |
| <i>Thalictrum minus</i> | PR+Z | R | Hippodrome | 1991 | Plante de sol sec, calcarifère |
| <i>Tuberia guttata</i> | | AR | Ancien champ de tir | 1993 | Pelouse sur sables non calcaires |
| <i>Turritis glabra</i> | | RR | Ancien champ de tir | 1993 | Héliophile sur sol sec caillouteux, neutrocalcicoles |
| <i>Utricularia neglecta</i> | PR+Z | AR | Mares aux Canes | 1998 | Eaux stagnantes acides |

Procès verbal d'état des lieux

| Espèces à rechercher | | | | | |
|-----------------------------|--------|-----------------|-------------------------|-----------------------|--|
| Espèce | Statut | Degré de rareté | Localisation forestière | Dernières observation | Données autoécologiques - Recommandations de gestion |
| <i>Actaea spicata</i> | PR+Z | RR | | 1897 | Ravins ou rochers ombragés, substrat calcaire |
| <i>Carex depauperata</i> | PR+Z | RRR | | 1937 | Bois clairs, fourrés sur sols calcaires assez secs |
| <i>Cephalanthera rubra</i> | PR+Z | RRR | | 1817 | Forêt sur sol calcaire |
| <i>Conopodium majus</i> | Z | RR | | Avant 1950 | Bois, lisières forestières sur humus frais |
| <i>Corrigiola litoralis</i> | Z | RRR | | Fin 19ème siècle | Graviers, sables siliceux humides, piétinés |
| <i>Gaudinia frigilis</i> | | RRR | | Fin 19ème siècle | Prairie, bord de chemin |
| <i>Inula hirta</i> | PR+Z | RR | | 1817 | Prairie fraîche, pelouse calcaire, lisières forestières thermophiles |
| <i>Ranunculus paludosus</i> | Z | R | | Avant 1950 | Sol engorgé l'hiver, sec l'été |
| <i>Sambucus racemosa</i> | | R | | Avant 1950 | Chênaie acidiphile fraîche, coupes forestières |
| <i>Sedum sexangulare</i> | PR+Z | RRR | | 1957 | Espèce de pelouse sableuse (sables grossiers) |
| <i>Veronica acinofolia</i> | Z | RRR | | Fin 19ème siècle | Sols acides chemins herbeux |

Procès verbal d'état des lieux

Autres espèces intéressantes à répertorier

| Espèce | Statut | Degré de rareté | Localisation forestière | Dernières observation | Données autoécologiques - Recommandations de gestion |
|--------------------------------|--------|-----------------|-------------------------|-----------------------|--|
| <i>Berteroa incana</i> | | AR | Ancien champ de tir | | Talus, terrains vagues, bords chemins sur sol léger, sablonneux |
| <i>Glyceria notata</i> | | AR | | 1999 | Bord des eaux stagnantes ou courantes non acides, chemins forestiers humides |
| <i>Lagarosiphon major</i> | | RR | | 1999 | Introduite, plante aquatique submergée |
| <i>Melittis melissophyllum</i> | | AR | | | Bois thermophiles, lisières ombragées |
| <i>Potentilla argentea</i> | | AR | Ancien champ de tir | | Pelouse sèche |
| <i>Scleranthus annuus</i> | | R | Ancien champ de tir | | Pelouse ouverte, sur sol sablonneux, siliceux, sec |
| <i>Verbascum blattaria</i> | | AR | Ancien champ de tir | | Friches, terrains vagues, berges de rivières, lieux humides |
| <i>Verbascum lychnitis</i> | | AR | Ancien champ de tir | | Espèces calciphile de friches, pelouses ouvertes |

Indice de rareté régionale (ref : CBNBP 2003) : AR : assez rare - R : rare - RR : très rare - RRR : rarissime - Z : déterminante ZNIEFF - PR : Protégée Régionale)

Procès verbal d'état des lieux

Annexe n°2 Liste des espèces animales remarquables (issue de l'aménagement 2005-2024 de l'ONF)

| Familles | espèces | Intérêt patrimonial |
|----------------------|---|---------------------------|
| <u>ALLECULIDAE</u> | <i>Pseudocistela ceramboides</i> (L.) | Bio-indicateur |
| <u>CATOPIIDAE</u> | <i>Nemadus colonoides</i> (Kraatz) | |
| <u>CERAMBYCIDAE</u> | <i>Aegosoma scabricorne</i> (Scopoli) | Bio-indicateur, PR |
| | <i>Anoplodera sexguttata</i> (F.) | Bio-indicateur |
| | <i>Cerambyx cerdo</i> L. | Bio-indicateur, Z, vu, PN |
| | <i>Mesosa curculionoides</i> (L.) | Bio-indicateur |
| | <i>Pedostranglia revestita</i> (L.) | Bio-indicateur, Z, vu |
| | <i>Prionus coriarius</i> (L.) | Bio-indicateur |
| | <i>Rhagium sycophanta</i> (Schrank) | Bio-indicateur |
| | <i>Rhamnusium bicolor</i> (Schrank) | Bio-indicateur |
| | <i>Saperda punctata</i> | Bio-indicateur |
| | <i>Stenocorus meridianus</i> (L.) | Bio-indicateur |
| | <i>Trichoferus pallidus</i> (Olivier) | Bio-indicateur |
| | <i>Xylotrechus antilope</i> (Schönberr) | Bio-indicateur |
| <u>CURCULIONIDAE</u> | <i>Stereocorynes truncorum</i> (Germar) | |
| <u>ELATERIDAE</u> | <i>Ampedus glycereus</i> (Herbst) | Bio-indicateur |
| | <i>Ampedus nigroflavus</i> (Goeze) | Bio-indicateur, Z, vu |
| | <i>Calambus bipustalatus</i> (L.) | Bio-indicateur |
| <u>EUCNEMIDAE</u> | <i>Hylis olexai</i> | Bio-indicateur |
| <u>HISTERIDAE</u> | <i>Abraeus parvulus</i> (Aubé) | Z, vu |
| | <i>Dendrophilus punctatus</i> (Herbst) | |
| | <i>Gnathoncus nannetensis</i> (Marseul) | |
| <u>MELANDRYIDAE</u> | <i>Phloeotrya rufipes</i> (Gyllenbal) | Z |
| | <i>Tetratoma desmaresti</i> Latreille | Bio-indicateur, Z |
| <u>TROGIDAE</u> | <i>Trox perrisi</i> Fairmaire | Z, vu |

Indice de rareté régionale (ref : CBNBP 2003) : AR : assez rare - R : rare - RR : très rare - RRR : rarissime - Z : déterminante ZNIEFF - PR : Protégée Régionale) - vu : espèce classée vulnérable en IdF (DirenIdF, 2002) - PN : espèce protégée nationale.

Procès verbal d'état des lieux

| Lépidoptères | | |
|--|-----------|---|
| Espèce | statut | Écologie, Localisation |
| <i>Colias alfacariensis</i> (Pieridae) | | inféodé à Hippocrepis comosa, plante de terrain calcaire à végétation rase (Hippodrome) |
| Melanargia galathea (Nymphalidae) | Z | prairie ouverte, en régression en Île-de-France, forte population à l'hippodrome |
| <i>Polyommatus bellargus</i> (Lycaenidae) | Z | inféodé à Hippocrepis comosa, Hippodrome et observé le long de la voie ferrée en 1980 |
| Epicallia villica (Arctiidae) | Z | larve inféodée aux plantes basses, espèces de milieux ouverts 6 hippodrome |
| <i>Trigonophora flammea</i> (Noctuidae) | | inféodé à des plantes basses. Hippodrome, seule station d'Île-de-France |
| <i>Polyphaenis sericata</i> (Noctuidae) | | vit sur le troène. Hippodrome, seule station connue des Yvelines |
| <i>Heliophobus reticulata</i> (Noctuidae) | | inféodé au saponaire, bugrane, hippocrepide, rare en Yvelines. Hippodrome, station la plus proche de Paris. |
| <i>Pyrrhia umbra</i> (Noctuidae) | | vit sur le bugrane, se nourrit du nectar de troène à l'hippodrome. Connue que d'une dizaine de localités en Île-de-France |
| <i>Aletia conigera</i> (Noctuidae) | | en régression en Île-de-France, se nourrit du nectar de troène à l'hippodrome |
| Chortodes fluxa (Noctuidae) | Z | inféodé aux graminées (Calamagrostis surtout), espèces de clairières herbues en forte régression en Île-de-France. Hippodrome |
| <i>Agrotis crassa</i> (Noctuidae) | PR | typique de terrains alluvionnaires. Hippodrome |
| Saturnia pyri (Saturniidae) | PR | espèce à affinités méridionales dont l'observation se raréfie. Hippodrome (observée en mai 2004) |

Indice de rareté régionale (ref : CBNBP 2003) : AR : assez rare - R : rare - RR : très rare - RRR : rarissime - Z : déterminante ZNIEFF - PR : Protégée Régionale)

Procès verbal d'état des lieux











Dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, 16 espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial ont été retenues comme remarquables.

| Oiseaux | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|
| Espèces | Statut biologique à Saint-Germain | Vulnérabilité en Île-de-France | Vulnérabilité en France |
| <i>Faucon crécerelle</i> | Nicheur sédentaire | En sécurité | A surveiller |
| <i>Faucon hobereau</i> | Nicheur probable | Rare | Stable/Progression |
| <i>Perdrix grise</i> | Nicheuse probable et sédentaire | En sécurité | En déclin |
| <i>Bécasse des bois</i> | Nicheuse sédentaire et migratrice partielle | Rare | A surveiller |
| <i>Tourterelle des bois</i> | Nicheuse et migratrice | En sécurité | En déclin |
| <i>Hibou moyen-duc</i> | Nicheur sédentaire | En sécurité | Stable/Progression |
| <i>Torcol fourmilier</i> | Estivant occasionnel | En danger | En déclin |
| <i>Pic vert</i> | Nicheur sédentaire | En sécurité | A surveiller |
| <i>Pic noir</i> | Nicheur sédentaire | A surveiller | Stable/Progression |
| <i>Pic mar</i> | Nicheur sédentaire | A surveiller | A surveiller |
| <i>Rougequeue à front blanc</i> | Nicheur et migrateur | A surveiller | A préciser |
| <i>Tarier pâtre</i> | Estivant et nicheur | En sécurité | A préciser |
| <i>Locustelle tachetée</i> | Nicheuse et migratrice | En sécurité | Non connue |
| <i>Pouillot de Bonelli</i> | Nicheur occasionnel ? | En sécurité | Non connue |
| <i>Gobemouche gris</i> | Estivant et nicheur | En sécurité | A surveiller |
| <i>Pie-grièche écorcheur</i> | Nicheuse erratique | Vulnérable | En déclin |

Procès verbal d'état des lieux













Annexe n°3 Liste des espèces végétales remarquables observées dans les trois ZNIEFF du massif de Saint-Germain-en-Laye.

Liste des espèces végétales déterminantes présentes dans la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain.

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|--------------|--|---|---|
| Angiospermes | Turritis glabra L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée qui appartient à la famille des Brassicacées. C'est une plante bisannuelle à petites fleurs blanches. |  |
| | Carex praecox Schreb., 1771 | C'est une espèce de plante herbacée, vivace qui appartient à la famille des Cyperaceae. Les fleurs sont de couleur marron. |  |
| | Chondrilla juncea L., 1753 | C'est une espèce de plantes méditerranéennes de la famille des Astéracées. C'est une plante bisannuelle à fleurs jaunes. |  |
| | Epipactis purpurata Sm., 1828 | C'est une orchidée terrestre européenne qui appartient à la famille des Orchidaceae. Elle se caractérise par des fleurs assez grandes de couleurs allant du vert-blanchâtre au rosâtre. |  |
| | Lepidium heterophyllum Benth., 1826 | C'est une plante vivace appartenant à la famille des Brassicacées à petites fleurs blanches. |  |
| | Phelipanche purpurea (Jacq.) Soják, 1972 | C'est une espèce parasite qui appartient à la famille des Orobanchaceae d'origine eurasiatique. C'est une plante annuelle à fleurs de couleur violette. |  |
| | Orobanche rapum-genistae Thuill., 1799 | C'est une plante vivace à tige épaisse qui appartient à la famille des Orobanchaceae. Les fleurs sont de couleur brune en forme de casque. |  |
| | Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839 | C'est une plante annuelle flottante appartenant à la famille des Araceae. Elle se trouve dans presque toute la France au niveau des eaux stagnantes. |  |
| | Thalictrum minus L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée vivace appartenant à la famille des Ranunculaceae. C'est une plante vivace à petites fleurs jaunâtres. |  |
| | Utricularia australis R.Br., 1810 | C'est une espèce de plante carnivore qui appartient à la famille des Lentibulariaceae. C'est une plante vivace à petites fleurs jaunes. |  |



Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces végétales présentes dans la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|-----------------------------|---|--|---|
| Angiospermes | Aira caryophylla L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée appartenant à la famille des Poaceae. C'est une plante annuelle caractérisée par une inflorescence en épillet. Elle est présente dans toute la France sur des sols sablonneux. |  |
| | Aphanes australis Rydb., 1908 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Roseceae. |  |
| | Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820 | C'est une plante vivace appartenant à la famille des Plumbaginaceae. Cette plante est caractérisée par la présence d'une tige sans feuille, terminée par une fleur rose. |  |
| | Cardamine flexuosa With., 1796 | C'est une espèce de plante herbacée de la famille des Brassicacées. Cette plante bisannuelle possède des petites fleurs blanches. Elle est présente dans toute la France dans des lieux humides. |  |
| | Centaurea nigra L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée vivace appartenant à la famille des Asteraceae. Cette plante possède des fleurs pourpres. Elle est présente dans toute la France sur des terrains siliceux. |  |
| | Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903 | C'est une espèce de plante succulente qui appartient à la famille des Crassulaceae. Cette plante annuelle est de couleur rouge à maturité. Elle est présente en France sur des sols sablonneux. |  |
| | Cynoglossum officinale L., 1753 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Boraginaceae. Cette une plante bisannuelle à fleurs rouges. |  |
| | Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769 | C'est une plante vivace annuelle appartenant à la famille des Orchidaceae. Les fleurs sont d'un vert rougeâtre. On la rencontre en forêt dans presque toute la France |  |
| | Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768 | C'est une plante vivace appartenant à la famille des Cistaceae. Elle possède des petites fleurs jaunes. |  |
| | Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Poaceae. Elle se trouve presque dans toute la France. |  |
| | Ophrys apifera Huds., 1762 | C'est une orchidée terrestre européenne appartenant à la famille des Orchidaceae. Cette plante vivace se trouve dans des lieux herbeux ou boisés de toute la France. |  |
| Senecio sylvaticus L., 1753 | C'est une plante annuelle de la famille des Asteraceae. Les fleurs sont jaunes, courtes et roulées. |  | |

Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces végétales présentes dans la ZNIEFF de l'étang du Corra.




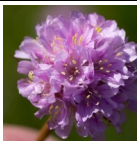





| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|--------------|------------------------------------|--|---|
| Angiospermes | Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903 | C'est une espèce de plante succulente qui appartient à la famille des Crassulaceae. Elle est également appelée « mousse fleurie ». Cette plante annuelle est de couleur rouge à maturité. Elle est présente en France sur des sols sablonneux. |  |
| | Cynoglossum officinale L., 1753 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Boraginaceae. Cette une plante bisannuelle à fleurs rouge. |  |

Liste des espèces végétales déterminantes présentes dans la ZNIEFF de la pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye.

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|--------------|--|---|---|
| Angiospermes | Turritis glabra L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée qui appartient à la famille des Brassicacées. C'est une plante bisannuelle à petites fleurs blanches. |  |
| | Carex praecox Schreb., 1771 | C'est une espèce de plante herbacée, vivace qui appartient à la famille des Cyperaceae. Les fleurs sont de couleur marron. |  |
| | Chondrilla juncea L., 1753 | C'est une espèce de plantes méditerranéennes de la famille des Astéracées. C'est une plante bisannuelle à fleurs jaunes. |  |
| | Lepidium heterophyllum Benth., 1826 | C'est une plante vivace appartenant à la famille des Brassicacées à petites fleurs blanches. |  |
| | Phelipanche purpurea (Jacq.) Soják, 1972 | C'est une espèce parasite qui appartient à la famille des Orobanchaceae d'origine eurasiatique. C'est une plante annuelle à fleurs de couleur violette. |  |
| | Orobanche rapum-genistae Thuill., 1799 | C'est une plante vivace à tige épaisse qui appartient à la famille des Orobanchaceae. Les fleurs sont de couleur brune en forme de casque. |  |






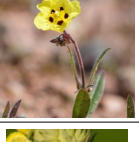
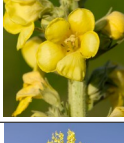


Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces végétales présentes dans la ZNIEFF de la pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye (1)

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|--------------|--|--|---|
| Angiospermes | <i>Aira caryophylla</i> L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée appartenant à la famille des Poaceae. C'est une plante annuelle caractérisée par une inflorescence en épillet. Elle est présente dans toute la France sur des sols sablonneux. |  |
| | <i>Ajuga genevensis</i> L., 1753 | C'est une plante vivace qui appartient à la famille des Lamiaceae. Cette plante possède des fleurs d'un bleu vif-violet. On la rencontre dans des lieux secs, surtout calcaire dans presque toute la France. |  |
| | <i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Roseaceae. |  |
| | <i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820 | C'est une plante vivace appartenant à la famille des Plumbaginaceae. Cette plante est caractérisée par la présence d'une tige sans feuille, terminée par une fleur rose. |  |
| | <i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Brassicaceae. Cette plante est caractérisée par la présence de fleurs blanches. |  |
| | <i>Centaurea nigra</i> L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée vivace appartenant à la famille des Asteraceae. Cette plante possède des fleurs pourpres. Elle est présente dans toute la France sur des terrains siliceux. |  |
| | <i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805 | Cette plante vivace est un genre parmi les graminées appartenant à la famille des Poaceae. Son inflorescence est sous forme d'épillets. On retrouve cette plante dans les landes et les pâturages siliceux humides dans presque toute la France. |  |
| | <i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768 | C'est une plante vivace appartenant à la famille des Cistaceae. Elle possède des petites fleurs jaunes. |  |
| | <i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824 | C'est une plante herbacée qui appartient à la famille des Poaceae. Elle se trouve presque dans toute la France. |  |

Procès verbal d'état des lieux






Liste des autres espèces végétales présentes dans la ZNIEFF de la pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye (2)

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|--------------|-------------------------------------|--|---|
| Angiospermes | Medicago minima (L.) L., 1754 | C'est une espèce de plantes herbacées appartenant à la famille des Fabaceae. Cette plante annuelle possède des petites fleurs jaunes. On retrouve cette plante sur les lieux secs, rocailleux ou sablonneux dans presque toute la France |  |
| | Potentilla argentea L., 1753 | C'est une espèce de plante herbacée de la famille des Rosaceae. Cette plante vivace possède des fleurs jaunes assez petites. Elle est présente dans des lieux secs dans presque toute la France. |  |
| | Scleranthus annuus L., 1753 | C'est une plante annuelle de la famille des Caryophyllaceae. Les fleurs sont verdâtres. On la retrouve dans les lieux sablonneux dans toute la France. |  |
| | Silene nutans L., 1753 | C'est une plante herbacée appartenant à la famille des Caryophyllaceae. Cette plante vivace est assez haute (20 à 50 cm), et possède des fleurs blanches, avec des pétales longuement échancrés. On la retrouve dans des prés secs dans presque toute la France. |  |
| | Trifolium striatum L., 1753 | C'est une plante annuelle appartenant à la famille des Fabaceae. Elle possède des petites fleurs rosées. On la retrouve sur des pelouses et lieux sablonneux dans toute la France. |  |
| | Tuberaria guttata (L.) Fourr., 1868 | C'est une petite plante annuelle de la famille des Cistaceae. Cette plante est caractérisée par ses fleurs jaunes ordinairement tachées de noir à l'onglet. On la retrouve sur des terrains sablonneux et siliceux dans presque toute la France. |  |
| | Verbascum phlomoides L., 1753 | C'est une plante herbacée appartenant à la famille des Scrophulariaceae. Cette plante bisannuelle possède des grandes fleurs jaunes assez vif. Elle est présente sur des lieux incultes dans presque toute la France. |  |
| | Verbascum pulverulentum Vill., 1779 | C'est une plante herbacée assez haute (50 cm à 1-2 m) appartenant à la famille des Scrophulariaceae. Cette plante bisannuelle possède des fleurs moyennes jaunes et pousse sur des sols incultes dans toute la France. |  |
| | Verbascum thapsus L., 1753 | C'est une espèce de plante bisannuelle faisant partie de la famille des Scrophulariaceae. Elle possède des feuilles épaisses et des fleurs moyennes d'un jaune pâle. Elle pousse dans des lieux incultes dans toute la France. |  |








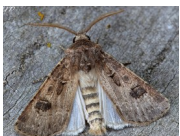

Procès verbal d'état des lieux

Annexe n°4 : Liste des espèces animales remarquables observées dans les trois ZNIEFF du massif de Saint-Germain-en-Laye.

Liste des espèces animales déterminantes présentes dans la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain.



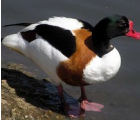


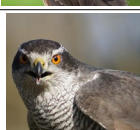
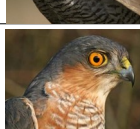
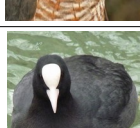
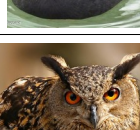
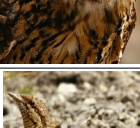
| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|-----------------|--|--|---|
| Oiseaux | <i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766) | C'est une espèce de hérons nicheurs et migrateurs de la famille des Ardeidés. Il est reconnaissable par sa petite taille, équivalente à celle d'un pigeon. |  |
| | <i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758 | C'est une espèce d'oiseaux de taille moyenne appartenant à la famille des Scolopacidae. Cet oiseau migrateur est discret et essentiellement nocturne. |  |
| | <i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758 | C'est une espèce de rapaces qui appartient à la famille des Falconidae. C'est un oiseau très rapide et habile. |  |
| | <i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758 | C'est une petite espèce d'oiseaux appartenant à la famille des Laniidae. |  |
| Reptiles | <i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823) | C'est une espèce de lézard qui appartient à la famille des Lacertidae. |  |

Procès verbal d'état des lieux

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| Insectes | Pseudocistela ceramboides (Linnaeus, 1761) | C'est une petite espèce d'insecte appartenant à la famille des Tenebrionidae. |  |
| | Tetratoma fungorum Fabricius, 1790 | C'est une espèce d'insecte appartenant à la famille des Tetratomidae. Il appartient à l'ordre des Coléoptères. |  |
| | Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758 | C'est une espèce de coléoptères de la famille des Cerambycidae. Cette espèce d'insecte est protégée. On le trouve dans presque toute la France. |  |
| | Carcharodus alceae (Esper, 1780) | C'est une espèce de lépidoptères appartenant à la famille des Hesperiiidae. |  |
| | Melanargia galathea (Linnaeus, 1758) | C'est une espèce de lépidoptères qui appartient à la famille des Nymphalidae. Ce papillon de taille moyenne présente un damier noir et blanc. |  |
| | Lysandra bellargus (Rottemburg, 1775) | C'est un insecte lépidoptère appartenant à la famille des Lycaenidae. Les papillons mâles sont caractérisés par une couleur bleu ciel intense. |  |
| | Zygaena filipendulae (Linnaeus, 1758) | C'est une espèce de lépidoptère de la famille des Zygaenoidea. On retrouve cette espèce dans toute la France. |  |
| | Agrotis bigramma (Esper, 1790) | C'est une espèce de lépidoptères nocturnes qui appartient à la famille des Noctuidae. On retrouve cette espèce presque toute la France. |  |
| | Photodes fluxa (Hübner, 1809) | C'est une espèce de lépidoptères nocturnes qui appartient à la famille des Noctuidae. Sa présence est avérée dans quelques régions du Nord de la France. |  |

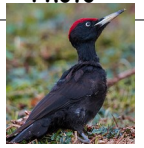




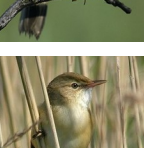
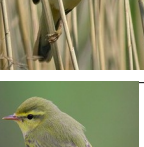

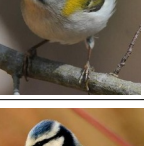
Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces animales présentes dans la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain (1)

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|---------|---|---|---|
| Oiseaux | Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758) - Grèbe huppé | C'est une espèce d'oiseau aquatique de la famille des Podicipedidae. On retrouve cette espèce dans des lacs, étangs, marais partout en France. |  |
| | Buteo buteo (Linnaeus, 1758) - Buse variable | C'est une espèce de rapaces diurnes appartenant à la famille des Accipitridae. On la rencontre partout en France. |  |
| | Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758) - Tadorne de Belon | C'est une espèce d'oiseau appartenant à la famille des Anatidae. Il présente des caractéristiques intermédiaires entre celles des oies et des canards. |  |
| | Pernis apivorus (Linnaeus, 1758) - Bondrée apivore | C'est une espèce de rapaces qui appartient à la famille des Accipitridae. Cette espèce protégée est présente partout en France uniquement en été. |  |
| | Circus cyaneus (Linnaeus, 1758) - Busard Saint Martin | C'est une espèce de rapaces diurnes appartenant à la famille des Accipitridae. C'est une espèce protégée que l'on retrouve partout en France. |  |
| | Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758) - Autour des palombes | C'est une espèce de rapaces de taille moyenne appartenant à la famille des Accipitridae. On retrouve cette espèce dans les forêts et bois partout en France. |  |
| | Accipiter nisus (Linnaeus, 1758) - Epervier d'Europe | C'est une petite espèce d'oiseau de proie de la famille des Accipitridae. On le retrouve partout en France. |  |
| | Fulica atra Linnaeus, 1758 - Foulque macroule | C'est une espèce d'oiseau aquatique de la famille des Rallidae. On retrouve cette espèce partout en France. |  |
| | Asio otus (Linnaeus, 1758) - Hibou moyen-duc | C'est une espèce de rapaces nocturnes de la famille des Strigidae. C'est une espèce protégée que l'on retrouve dans les endroits semi-boisés partout en France. |  |
| | Jynx torquilla Linnaeus, 1758 - Torcol fourmilier | C'est un petit oiseau de la famille des Picidae. Cet oiseau est présent partout en France sauf dans le Nord et en Bretagne. |  |



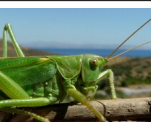


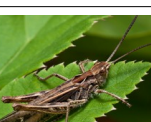
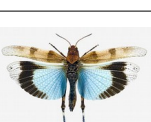
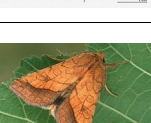

Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces animales présentes dans la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain (2)


| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|---------|---|--|---|
| Oiseaux | Dryocopus martius (Linnaeus, 1758) - Pic noir | C'est une espèce d'oiseaux de la famille des Picidae. Il bénéficie d'une protection totale partout en France. |  |
| | Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758) - Pic mar | C'est une espèce européenne de pics. Le dessus de la tête est entièrement rouge. Il est présent dans toute la France sauf dans le sud-est. |  |
| | Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758) - Rougequeue à front blanc | C'est une espèce de passereaux de la famille des Muscicapidae. On le rencontre dans des milieux boisés de toute la France. |  |
| | Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758) - Tarier des prés | C'est une petite espèce migratrice de passereau insectivore qui appartient à la famille des Muscicapidae. |  |
| | Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798) - Rousserolle verderolle | C'est une espèce de fauvette des marais appartenant à la famille des Acrocephalidae. Elle est présente dans des bosquets au bord de l'eau dans le nord et l'est de la France uniquement. |  |
| | Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804) - Rousserolle effarvate | C'est une espèce de fauvette des marais appartenant à la famille des Acrocephalidae. Elle est présente dans les roselières hautes presque partout en France. |  |
| | Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793) - Pouillot siffleur | C'est une espèce de passereaux de la famille des Muscicapidae. On le rencontre majoritairement dans le centre et le nord de la France. |  |
| | Regulus ignicapilla (Temminck, 1820) - Roitelet à triple bandeau | Cet oiseau est une des plus petites espèces d'oiseaux d'Europe. Il appartient à la famille des Regulidae. On le retrouve partout en France. |  |
| | Parus ater Linnaeus, 1758 - Mésange noire | C'est une espèce de passereaux de la famille des Paridae. On la rencontre dans des régions boisées dans toute la France. |  |

Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces animales présentes dans la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain (3)



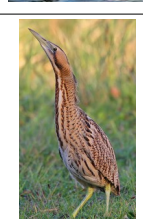
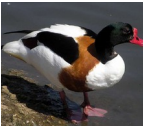



| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|-----------------|---|--|---|
| Insectes | Eriogaster catax (Linnaeus, 1758) - Bombyx Evérie | C'est une espèce de lépidoptère. On le retrouve dans quelques régions de France. |  |
| | Phaneroptera falcata (Poda, 1761) - Phanéroptère commun | C'est une espèce d'orthoptères de la famille des Tettigonioidea. On la retrouve un peu partout en France. |  |
| | Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758) - Grande Sauterelle verte | C'est une espèce d'orthoptères de la famille des Tettigonioidea. Elle possède des antennes fines et longues. On la retrouve partout en France. |  |
| | Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821) - Criquet noir-ébène | C'est une espèce d'orthoptères caelifères de la famille des Acrididae. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815) - Criquet duettiste | C'est une espèce de criquet de la famille des Acrididae. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758) - Criquet mélodieux | C'est une espèce de criquet de la famille des Acrididae. Il est de couleur très variable. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758) - Criquet à ailes bleues et noires | C'est une espèce d'orthoptères de la famille des Acrididae. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Pyrrhia umbra (Hufnagel, 1766) | C'est une espèce de lépidoptère nocturne de la famille des Noctuidae. On le rencontre dans quelques régions de France. |  |
| | Mythimna conigera (Denis & Schiffermüller, 1775) | C'est une espèce de papillons appartenant à la famille des Noctuidae. On le rencontre dans quelques régions de France. |  |

Liste des espèces animales déterminantes présentes dans la ZNIEFF de l'étang du Corra.



| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|----------------|-------------------------------------|--|---|
| Oiseaux | Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766) | C'est une espèce de hérons nicheurs et migrants de la famille des Ardeidae. Il est reconnaissable par sa petite taille, équivalente à celle d'un pigeon. |  |

Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces animales présentes dans la ZNIEFF de l'étang du Corra.







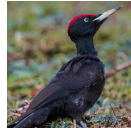
| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|---------|--|--|---|
| Oiseaux | Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758) - Grèbe huppé | C'est une espèce d'oiseau aquatique de la famille des Podicipedidae. On retrouve cette espèce dans des lacs, étangs, marais partout en France. |  |
| | Anas clypeata Linnaeus, 1758 - canard souchet | C'est une espèce de canards barboteurs et filtreurs appartenant à la famille des Anatidae. On le retrouve partout en France. |  |
| | Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758) - Butor étoilé | C'est une espèce d'oiseaux échassiers de la famille des Ardeidae. En France, cette espèce est considérée comme vulnérable. On la retrouve partout en France sauf dans quelques régions du sud. |  |
| | Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758) - Tadorne de Belon | C'est une espèce d'oiseau appartenant à la famille des Anatidae. Il présente des caractéristiques intermédiaires entre celles des oies et des canards. |  |
| | Fulica atra Linnaeus, 1758 - Foulque macroule | C'est une espèce d'oiseau aquatique de la famille des Rallidae. On retrouve cette espèce partout en France. |  |
| | Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804) - Rousserole effarvate | C'est une espèce de fauvette des marais appartenant à la famille des Acrocephalidae. Elle est présente dans les roselières hautes presque partout en France. |  |
| | Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758) - Mésange à moustaches | C'est une espèce de passereaux qui appartient à la famille des Panuridae. Elle est caractérisée par une tête gris-bleuté avec deux grandes moustaches noires. |  |

Liste des espèces animales déterminantes présentes dans la ZNIEFF de la pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye.

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|----------|---------------------------------------|---|---|
| Insectes | Melanargia galathea (Linnaeus, 1758) | C'est une espèce de lépidoptères qui appartient à la famille des Nymphalidae. Ce papillon de taille moyenne présente un damier noir et blanc. |  |
| Reptiles | Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823) | C'est une espèce de lézard qui appartient à la famille des Lacertidae. |  |

Procès verbal d'état des lieux

Liste des autres espèces animales présentes dans la ZNIEFF de la pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye.

| Groupe | Espèce (non scientifique) | Description/Caractéristiques | Photo |
|-----------------|---|--|---|
| Insectes | Phaneroptera falcata (Poda, 1761) - Phanéroptère commun | C'est une espèce d'orthoptères de la famille des Tettigonioidae. On la retrouve un peu partout en France. |  |
| | Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758) - Grande Sauterelle verte | C'est une espèce d'orthoptères de la famille des Tettigonioidae. Elle possède des antennes fines et longues. On la retrouve partout en France. |  |
| | Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821) - Criquet noir-ébène | C'est une espèce d'orthoptères caelifères de la famille des Acrididae. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815) - Criquet duettiste | C'est une espèce de criquet de la famille des Acrididae. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758) - Criquet mélodieux | C'est une espèce de criquet de la famille des Acrididae. Il est de couleur très variable. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| | Oedipoda caerulea (Linnaeus, 1758) - Criquet à ailes bleues et noires | C'est une espèce d'orthoptères de la famille des Acrididae. On le retrouve un peu partout en France. |  |
| Oiseaux | Dryocopus martius (Linnaeus, 1758) - Pic noir | C'est une espèce d'oiseaux de la famille des Picidae. Il bénéficie d'une protection totale partout en France. |  |

Annexe n°5 Les fiches des trois ZNIEFF incluses dans le périmètre de la forêt de protection.

- Fiche de la ZNIEFF de la forêt de Saint-Germain-en-Laye :
→ <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110001359.pdf>
- Fiche de la ZNIEFF de l'étang du Corra :
→ <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110020329.pdf>
- Fiche ZNIEFF de la pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye :
→ <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110004429>

Procès verbal d'état des lieux

Annexe n°6 Liste des concessions en forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

Cette annexe étant trop volumineuse est jointe à part du document.

Procès verbal d'état des lieux

Annexe n°7 Liste des monuments historiques protégés sur le territoire des communes concernées par le classement.

| Commune | Monument historique | Époque | Informations |
|-----------------------|---|--|---|
| Saint-Germain-en-Laye | Ancien manège royal | 1er quart 19e siècle | Classement par arrêté du 18 octobre 1993 |
| | Aqueduc de Retz (également sur commune de Chambourcy) | 4e quart 17e siècle ; 4e quart 18e siècle | Inscription par arrêté du 17 mai 1988 |
| | Château du Val | 2e moitié 17e siècle ; 4e quart 18e siècle | <u>Château</u> : inscription par arrêté du 21 juin 1991 <u>Façades et toitures</u> : classement par arrêté du 5 juillet 1993 |
| | Château Neuf (restes) | 16e siècle | --- |
| | Couvent des Dames de Saint-Thomas | 4e quart 18e siècle | <u>Façade de la chapelle</u> : inscription par arrêté du 23 juillet 1937 |
| | Croix de Noailles | 18 ^e siècle | classement par arrêté du 22 août 1942 |
| | Croix du Maine | 1er quart 18e siècle | inscription par arrêté du 17 décembre 1926 |
| | Croix Pucelle | 3e quart 15e siècle | inscription par arrêté du 7 août 1926 |
| | Croix Saint-Simon | 2e quart 17e siècle | inscription par arrêté du 17 décembre 1926 |
| | Domaine de Valmoré | 3e quart 19e siècle | inscription par arrêté du 2 juillet 2010 |
| | Domaine national | 13e siècle ; 15e siècle ; 16e siècle ; 17e siècle ; 3e quart 18e siècle ; 19e siècle | Château Vieux : classement par liste de 1862 ; Pavillon de la Muette, dans la forêt domaniale : classement par arrêté du 7 avril 1921 |
| | Eglise Saint-Louis | 4e quart 18e siècle ; 2e quart 19e siècle | inscription par arrêté du 23 juillet 1937 |
| | Grande écurie du Roi | 2e moitié 18e siècle | Façade sur la place avec son retour sur la rue du Maréchal-Lyautey : inscription par arrêté du 10 janvier 1929 |
| Hôpital Saint-Louis | 4e quart 19e siècle | Chapelle : inscription par arrêté du 21 juillet 1997 | |

Procès verbal d'état des lieux

| Commune | Monument historique | Époque | Informations |
|-----------------------|---|--|--|
| Saint-Germain-en-Laye | Hôtel de Conti | 18e siècle | Façades et toitures sur rue et sur cour : inscription par arrêté du 28 avril 1947 |
| | Hôtel de Créqui | 18e siècle | Façades et toitures sur rue, sur cour et sur jardin, escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé du bâtiment principal sur cour: inscription par arrêté du 25 octobre 1972 |
| | Hôtel de Madame de Maintenon | 17e siècle ; 18e siècle | Façade et toiture sur rue, garde-corps en fer forgé des fenêtres du premier étage de la façade sur jardin, escalier intérieur : inscription par arrêté du 7 août 1974 |
| | Hôtel de Noailles | 2e moitié 17e siècle ; 18e siècle | Façades et toitures du pavillon Nord : inscription par arrêté du 4 décembre 1985 |
| | Hôtel de Soubise | 1ère moitié 18e siècle | Façade et toiture : inscription par arrêté du 28 avril 1947 |
| | Hôtel de Villeroy | 17e siècle | Façade et toiture : inscription par arrêté du 22 Novembre 1972 |
| | Immeuble | 4e quart 19e siècle | Boutique et son décor intérieur, sa devanture et la porte cochère de l'immeuble : inscription par arrêté du 26 avril 1999 |
| | Immeubles | --- | Façades et toitures des maisons à arcades : inscription par arrêté du 28 janvier 1944 |
| | Maison Claude Debussy | 17e siècle | Façades et toitures ; escalier à balustres sur cour : inscription par arrêté du 20 novembre 1972 |
| | Pavillon d' Angoulême | --- | Inscription par arrêté du 20 juin 1988 |
| | Pavillon de la Croix de Noailles | --- | Inscription par arrêté du 1er juillet 1937 |
| | Pavillon de Polignac | e moitié 18e siècle ; 1ère moitié 19e siècle | Rez-de-chaussée avec fronton de la façade donnant sur le jardin: inscription par arrêté du 15 octobre 1974 |
| | Porte de Chambourcy | 18e siècle | Classement par décret du 18 janvier 1943 |
| | Porte des Pétrons | --- | Inscription par arrêté du 7 septembre 1933 |
| | Propriété de Maurice Denis, dite Le Prieuré | 4e quart 17e siècle | Classement par arrêté du 2 février 1976 |
| | Quartier de Gramont | 1er quart 19e siècle | Fronton du bâtiment principal : inscription par arrêté du 10 janvier 1929 |

Annexe n°8 Arrêté approuvant le nouvel aménagement forestier de l'ONF pour la période 2016-2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

**Direction Générale de la Performance Économique et
Environnementale des Entreprises**

Département : YVELINES (78)

Forêt domaniale de SAINT-GERMAIN

Contenance cadastrale : 3 531,4521 ha

Surface de gestion : 3 500,11 ha

Modification d'aménagement

2016-2024

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT

portant modification du document d'aménagement
de la forêt domaniale de SAINT-GERMAIN
pour la période 2016 - 2024

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

- VU** les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU** la directive régionale d'aménagement de la région Ile-de-France, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 2 janvier 2007, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de SAINT-GERMAIN (78) pour la période 2005 - 2024 ;
- SUR** la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : L'aménagement de la forêt domaniale de SAINT-GERMAIN (YVELINES) - en cours pour la période 2005-2024 - est modifié à compter du premier janvier 2016 selon les modalités définies aux articles suivants.

Cette modification est rendue nécessaire en raison des conséquences des dépérissements importants qui ont affecté les peuplements de hêtre et de chêne sur la forêt :

- l'importance des surfaces qui, de ce fait, ont été ouvertes en régénération au sein du groupe d'amélioration entre 2005 et 2010, conduit à revoir l'effort à mener dans le groupe de régénération initial ;
- la diminution progressive du potentiel de semenciers sur certaines parcelles, conduit à les mettre en régénération sans tarder pour bénéficier d'un ensemencement suffisant ;

- la diminution hétérogène du capital sur certaines parcelles conduit à choisir un traitement irrégulier quand le renouvellement des essences adaptées n'est plus possible sur l'ensemble de la parcelle.

Simultanément, il est pris acte d'une cession de terrains intervenue depuis le début de l'aménagement, laquelle a réduit la contenance cadastrale totale de 0,5157 ha, tandis que les emprises des maisons forestières et des terrains de service, ainsi que les terrains du camp militaire de Maisons-Laffitte sont exclus de la surface aménagée.

Article 2 : Les options principales de l'aménagement approuvé le 2 janvier 2007 sont confirmées, notamment en ce qui concerne les objectifs de gestion. Cependant :

- la répartition des traitements sylvicoles est notablement modifiée puisque la surface mise en attente est doublée (passant de 18,3% à 37,9% de la surface productive), en raison d'un capital sur pied devenu insuffisant pour permettre de nouveaux prélèvements sur la période, tandis que la surface traitée en futaie irrégulière est augmentée (passant de 0,7% à 9,6% de la surface productive) pour tenir compte de l'hétérogénéité en capital créée dans certains peuplements, de la sensibilité paysagère de quelques sites emblématiques et pour intégrer les parcs forestiers. Conséquemment, la surface traitée en futaie régulière diminue notablement (passant de 80,9% à 52,4% de la surface productive). Simultanément, la surface sans objectif de production augmente légèrement (passant de 4,0% à 5,5% de la surface aménagée).
- la répartition des essences-objectif est modifiée : sur une partie des surfaces à objectif initial de chêne ou de hêtre l'essence principale-objectif devient le pin ou différents feuillus afin de limiter les risques de dépérissement.

Article 3 : Sur l'ensemble de la forêt, et pendant la période d'application restant à courir, soit neuf ans (2016-2024) :

- la contenance du groupe de régénération diminue de 287,28 ha à 228,46 ha dont 51,59 ha sont issus des groupes de régénération initiaux, le reste provient des groupes d'amélioration et d'attente. Au sein de ce groupe, 198,57 ha restent à ouvrir en régénération et 29,39 ha feront l'objet d'une coupe définitive au cours de la période. Les unités de gestion du groupe de régénération initial déjà régénérées avant 2015 (soit 41,78 ha) sont reclassées dans le groupe de jeunesse ;
- la contenance du groupe de reconstitution diminue de 258,12 ha à 63,39 ha dont 21,20 ha sont issus du groupe de reconstitution initial, tandis que le reste provient des groupes d'amélioration, de régénération et d'attente ;
- la contenance du groupe de jeunesse diminue de 399,86 ha à 234,50 ha dont 69,81 ha sont issus du groupe de jeunesse initial, tandis que le reste provient principalement des groupes de reconstitution et de régénération déjà régénérés, ainsi que des trouées régénérées suite aux dépérissements dans les autres groupes ;
- la contenance totale du groupe d'amélioration diminue de 1 774,95 ha à 1 208,59 ha dont 692,90 ha sont issus du groupe d'amélioration initial, tandis que le reste provient principalement des groupes de jeunesse et d'attente initiaux, et que les unités issues du groupe d'amélioration initial sont principalement reclassés dans les groupes d'attente, irrégulier ou de régénération. Au sein de ce groupe d'amélioration, 240,47 ha seront traités en vue de préparer la régénération suivante ;
- la contenance du groupe d'attente augmente de 616,20 ha à 1 254,88 ha dont 353,31 ha sont issus du groupe d'attente initial, tandis que le reste provient principalement des groupes d'amélioration, de régénération et de reconstitution ;

Procès verbal d'état des lieux

- la contenance du groupe irrégulier augmente de 24,14 ha à 318,99 ha dont 16,22 ha sont issus du groupe d'attente initial, tandis que le reste provient principalement des groupes d'amélioration ;
- la contenance du groupe sans vocation de production ligneuse augmente de 139,56 ha à 191,30 ha dont 124,13 ha sont issus du groupe sans vocation de production ligneuse initial, tandis que le reste provient principalement du groupe d'attente ;
- les îlots de vieillissement prévus par l'aménagement initial, mais non délimités, sont désormais localisés.

Article 4 : Le programme de coupe modifié pour la période 2016-2024 figure en annexe de la présente la décision.

Article 5 : La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **28 AVR. 2017**
Pour le Ministre et par délégation,

L'ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts
chargée de la sous-direction de la forêt et du bois



Véronique BORZEIX

Annexe : programme d'assiette des coupes modifié pour la période 2016 – 2024.

Annexe n°9 : CARTES

- Carte 1 : Carte ONF de la situation en 1861 de la forêt.

- Carte 2 : Carte de la situation actuelle de la forêt.

- Carte 3 : Carte de la forêt communale du Mesnil-Le-Roi.

- Carte 4 : Carte ONF de la pédologie du massif.

- Carte 5 : Carte des trois ZNIEFF du massif.

- Carte 6 : Carte ONF des peuplements forestiers.

- Carte 7 : Carte des infrastructures. (en cours spect/si)

- Carte 8 : Carte ONF des équipements touristiques.

- Carte 9 : Carte ONF de la sensibilité paysagère du massif.

- Carte 10 : Carte des concessions du massif boisé.

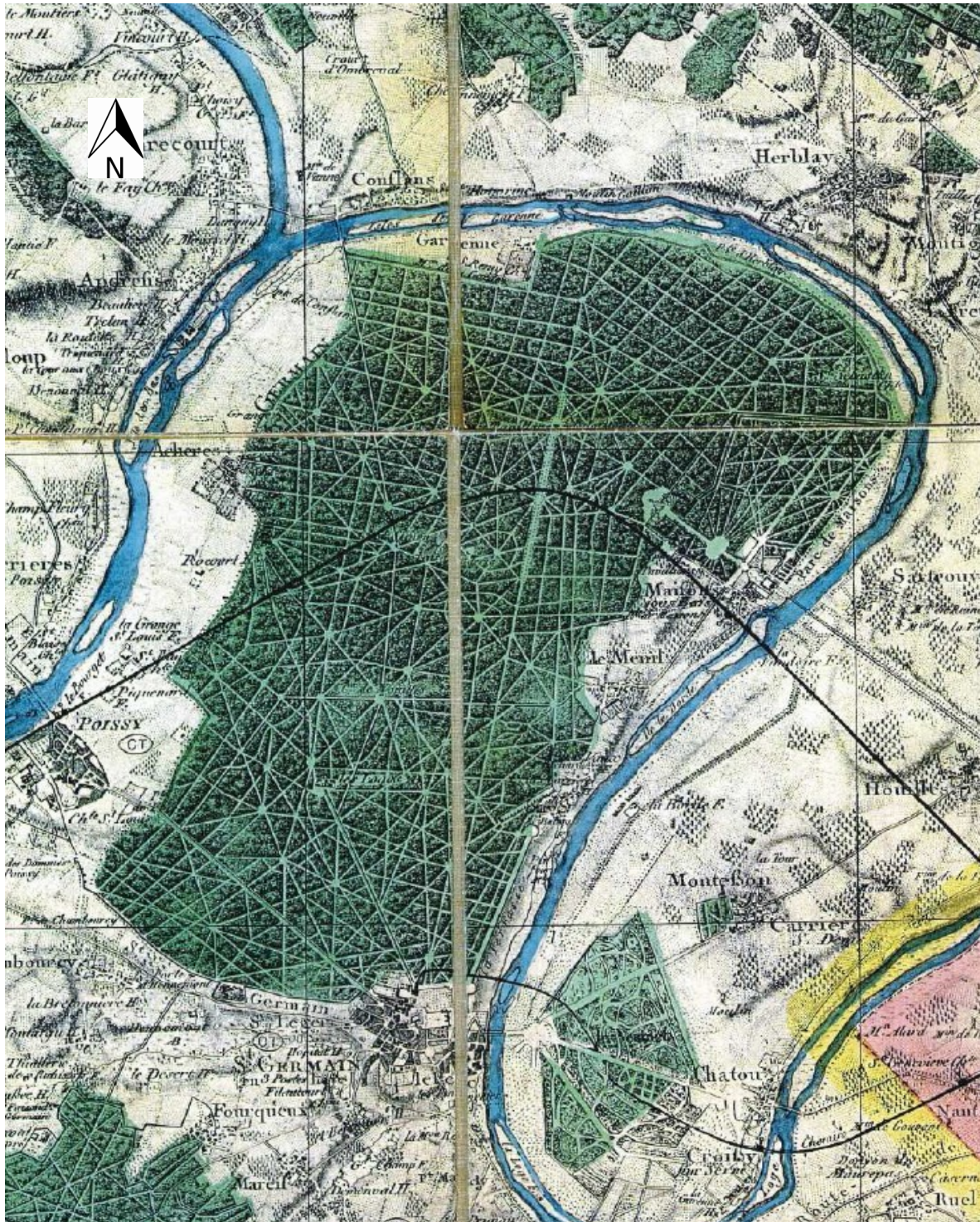
-

- Carte 11 : Carte des servitudes.

Massif de
Saint-Germain

CARTE DE 1861

Classement en
Forêt de protection



Massif de
Saint-Germain

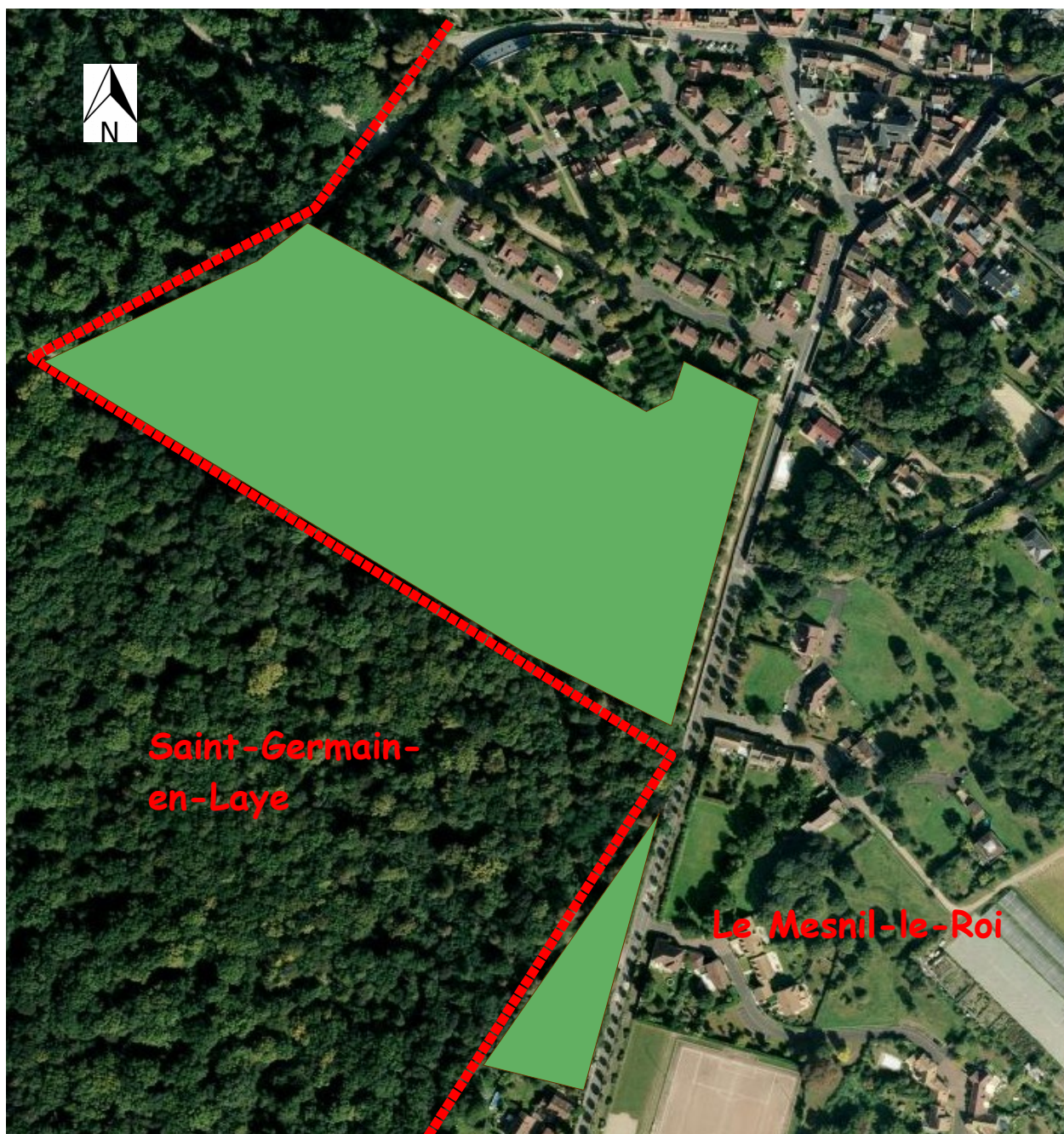
SITUATION ACTUELLE

Classement en
Forêt de protection



**FORET COMMUNALE DU
MESNIL-LE-ROI**

Classement en
Forêt de protection



**Saint-Germain-
en-Laye**

Le Mesnil-le-Roi

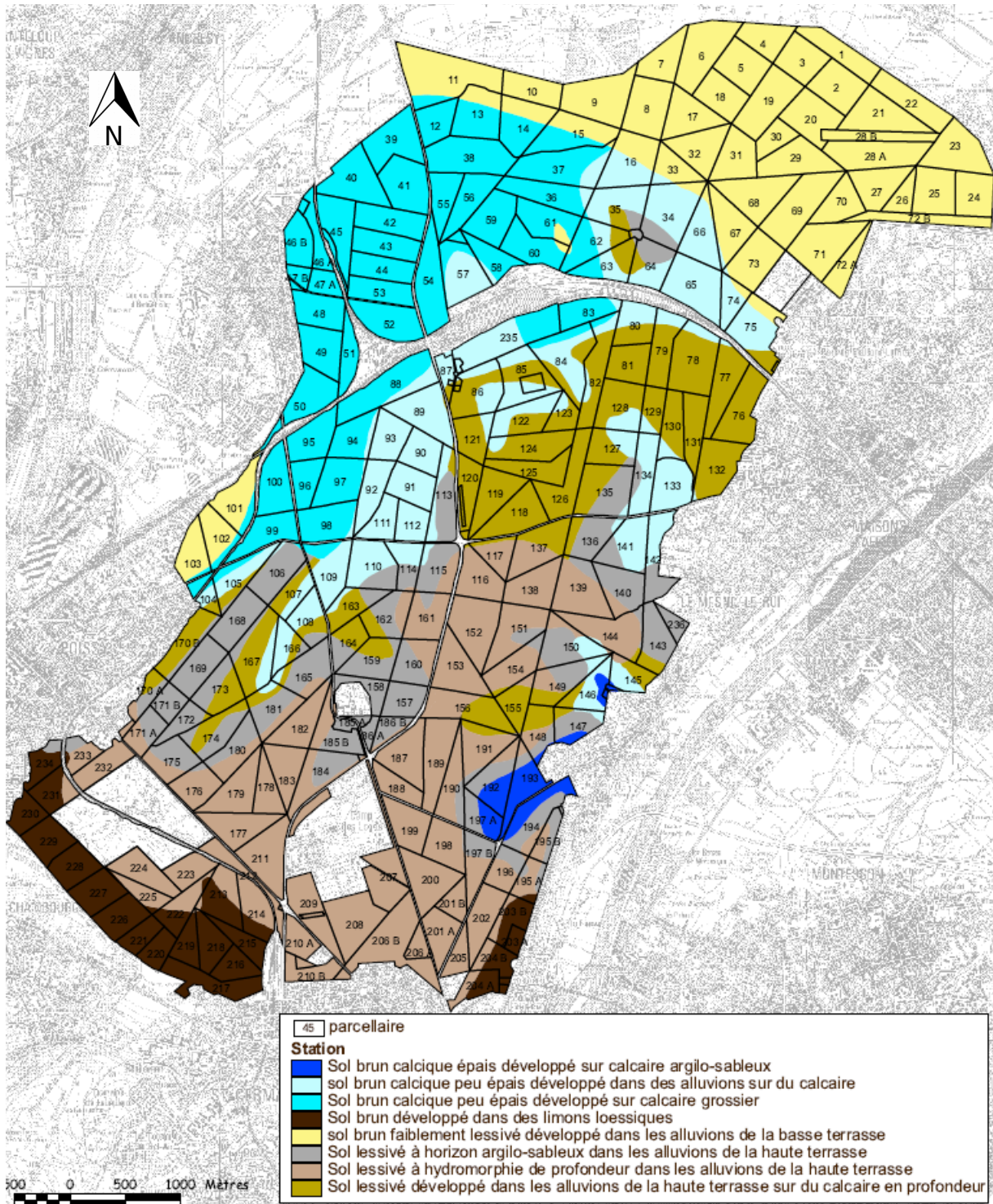
----- Limite de commune Saint-Germain-en-Laye / Le-Mesnil-Le-Roi

■ Forêt communale du Mesnil-le-Roi

Massif de
Saint-Germain

PÉDOLOGIE

Classement en
Forêt de protection



Massif de
Saint-Germain

CARTE DES ZNIEFF

Classement en
Forêt de protection



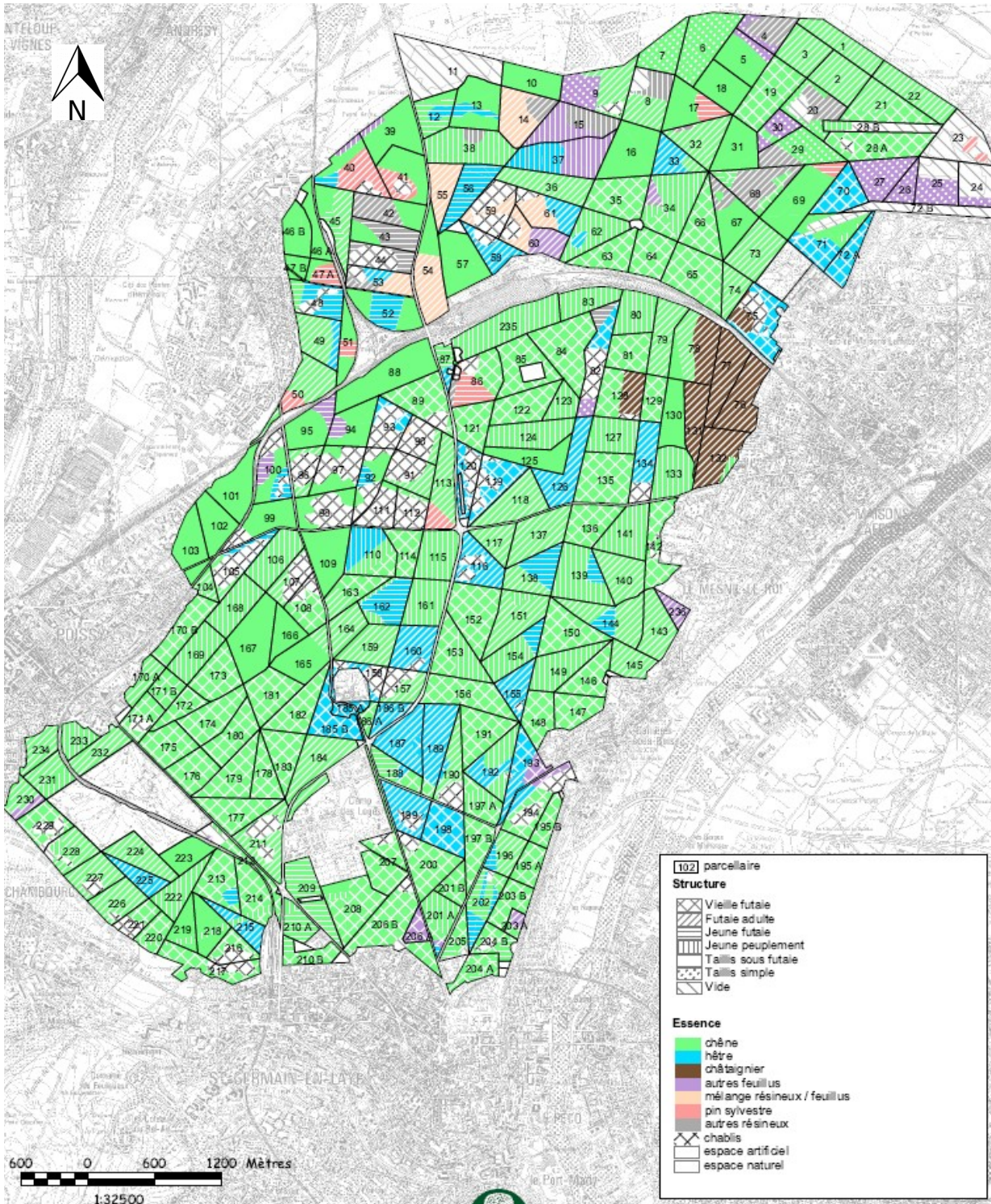
- **Rouge** : ZNIEFF de type 1
 - Étang du Corra
 - Pelouse du champ de tir

- **Vert** : ZNIEFF de type 2
 - Forêt de Saint-Germain-en-Laye

Massif de
Saint-Germain

PEUPEMENTS FORESTIERS

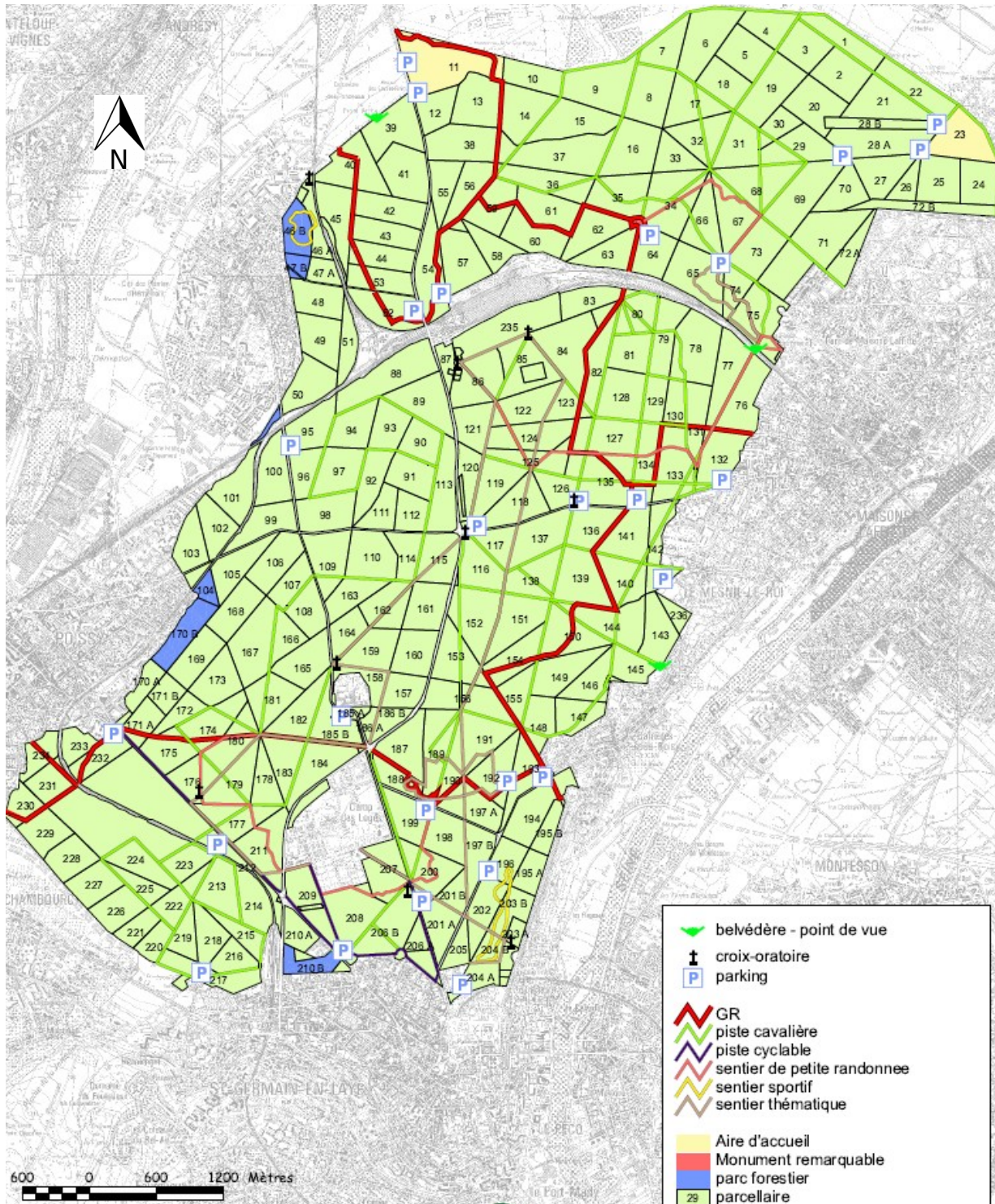
Classement en
Forêt de protection



Massif de
Saint-Germain

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

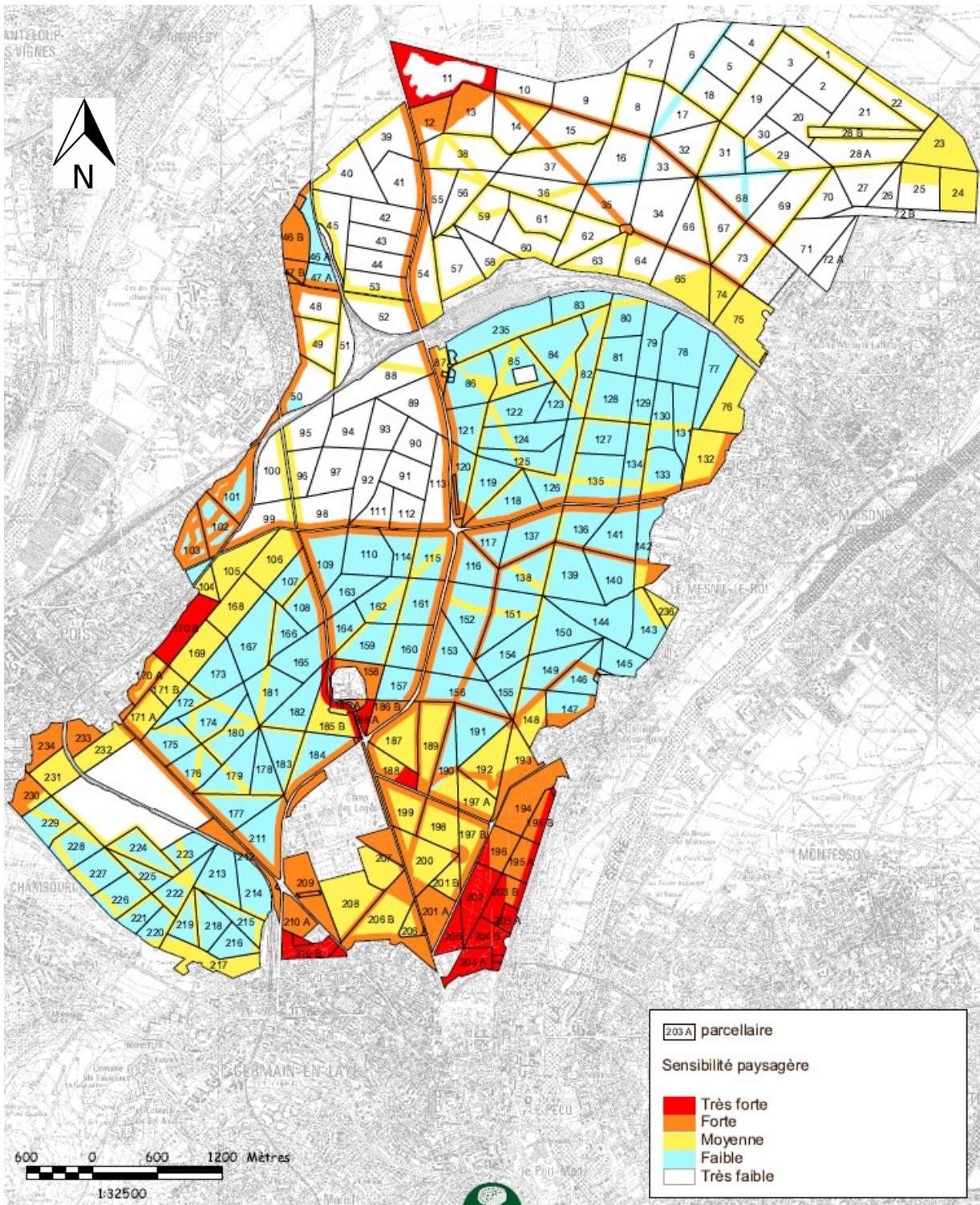
Classement en
Forêt de protection



Massif de
Saint-Germain

SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

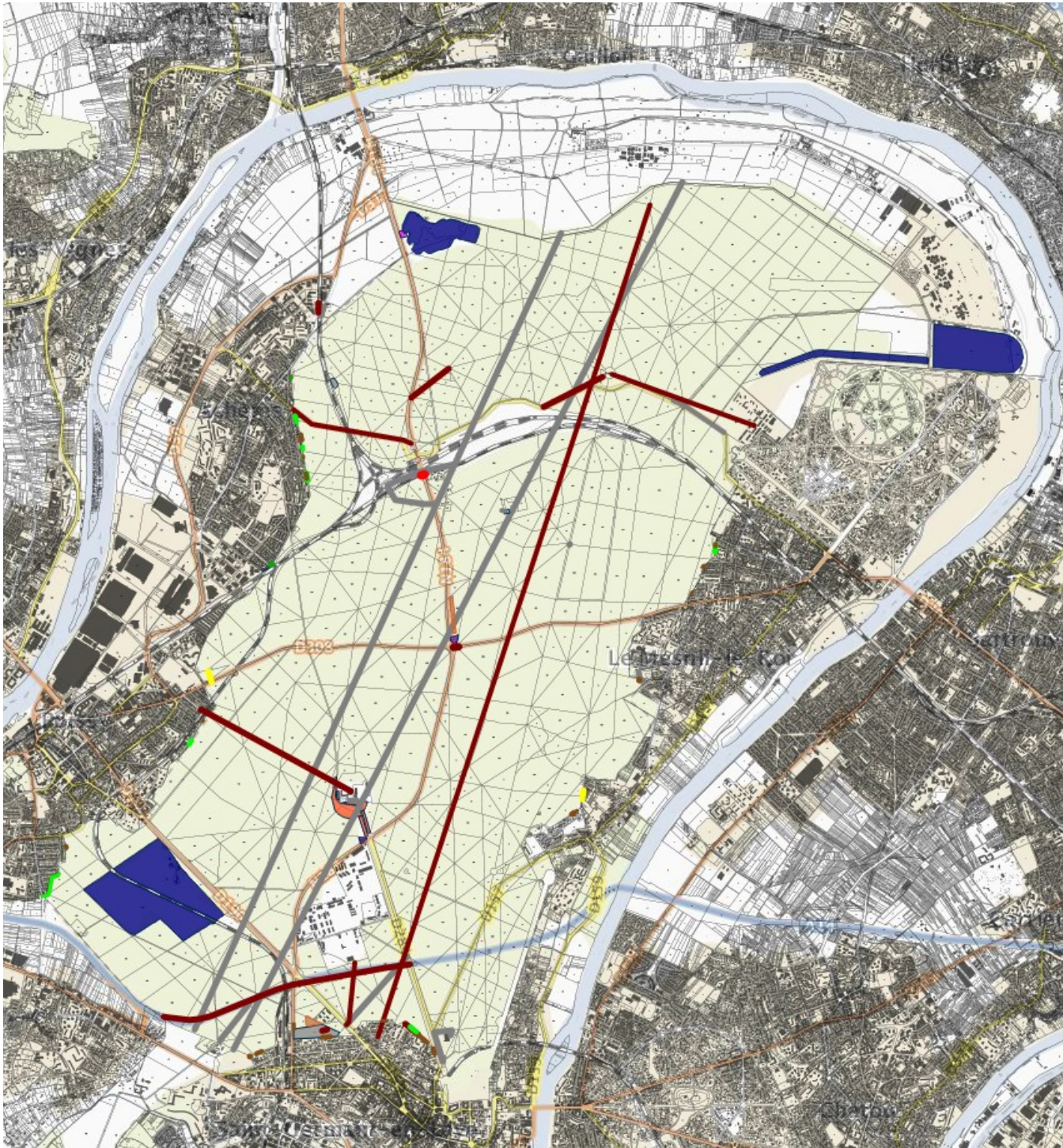
Classement en
Forêt de protection



Massif de
Saint-Germain

CONCESSIONS





Classement en
Forêt de protection



Massif de
Saint-Germain

CONCESSIONS

Classement en
Forêt de protection

| Légende | |
|---|--|
|  | Équipements sportifs (golf, hippodrome, base nautique) |
|  | Fête des loges |
|  | Portes - portillons |
|  | Jardins |
|  | Réseaux souterrains (canalisations de gaz, d'eau potable, d'eau non potable, d'eaux usées) |
|  | Lignes téléphoniques et électriques |
|  | Restaurants |
|  | Tour d'échelle |
|  | Droit de passage |
|  | Parking (parking de la gare d'Achères) |
|  | Bâtiments (faisanderie) |
|  | Passage riverain-chemin d'exploitation |
|  | Aires dépôts et repos |
|  | Installations sportives non bâties |
|  | Autres équipements |
|  | Divers |

Massif de
Saint-Germain

SERVITUDES

Classement en
Forêt de protection

